

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

TELEPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au Bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page	(— d' —)

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

L'Angleterre et la Grèce. — La propagande allemande en Roumanie. Les Alliés doivent veiller au grain! — L'inconcevable insolence des Boches en Silésie. Il est temps que les alliés parlent net. — Comment paient les communistes russes. — La grève anglaise.

L'enthousiasme anglais pour Constantin s'est refroidi. On a compris, chez nos voisins, que le monarque hellène, s'il veut consolider son trône, travaillé aussi pour le Boche qui n'a pas renoncé à ressaisir son influence d'antan dans le Proche-Orient.

« Nous n'allons pas nous aliéner la France pour les beaux yeux de Tino, écrit le Times, et la France ne va pas faire fi de notre amitié par égard pour Kemal et ses partisans bolchevistes. »

« Les Anglais n'ont pas oublié la conduite perfide de Tino pendant la grande guerre... », dit le Daily Mail.

« Et ainsi dans toute la grande presse britannique.

Le Daily Chronicle résume parfaitement la situation dans les lignes suivantes :

« La Grèce a cessé d'avoir un droit quelconque à notre concours, lorsque, après avoir défilé les alliés par le rappel de Constantin, elle a rejeté, en février dernier, la proposition du conseil suprême pour le règlement de ses différends avec les Turcs. Par cet acte, la Grèce s'est exclue du nombre des alliés... »

Obligé de tenir compte de l'opinion, au moment précis où des élections partielles se prononcèrent contre sa politique, Lloyd George en revint durement à une attitude prudente à l'égard du triste monarque qui fit assassiner, pendant la guerre, des marins alliés.

Le résultat de ce retour au bon sens sera, vraisemblablement, une attitude plus modeste de la Grèce. Ne se sentant plus soutenu, Tino sera moins certain de la victoire de ses « glorieux » soldats. Et plutôt que de repêcher définitivement son trône, la prudence l'incitera à accepter un compromis que les Alliés doivent pouvoir imposer aux belligérants.

C'est ainsi que doit se terminer le conflit actuel avec le maintien de la surveillance des Alliés dans les Détroits. Dans l'intérêt même des peuples européens, les Détroits ne doivent plus être fermés à la volonté des Turcs ou des Hellènes, les uns et les autres parfaitement bœchophiles!

L'influence de l'Entente doit rester intacte dans les Balkans si l'on veut que puisse s'établir, en Europe, une paix définitive.

La chose est d'autant plus nécessaire que les Allemands ont repris leur propagande intense, en Roumanie et leurs efforts ne sont pas vains!

Le lieutenant-colonel Rebol qui nous a écrit, déjà, par tant d'études remarquables sur la mentalité du Boche, se trouve actuellement en Roumanie d'où il envoie au Temps un avertissement à rétenir.

Tout d'abord, il y a lieu de noter que la Roumanie a incorporé, depuis 1919, deux grands groupements allemands. L'un en Transylvanie, l'autre dans le banat de Temesvar. Ces deux groupements comptent une population de 600.000 âmes entièrement dévouée à l'Allemagne.

Le Reich s'efforce, à l'heure actuelle, de rapprocher ces bœchophiles des autres colonies allemandes qui existaient déjà en Roumanie. Il intensifie, aussi, sa propagande dans tout le royaume. On connaît le procédé : La Prusse s'efforce de gagner à sa cause la jeunesse du pays. Elle attire les étudiants dans ses facultés, opération assez facile en raison du change qui est à égalité pour les deux nations. Comme d'autre part, elle compte dans le monde universitaire roumain de très nombreux maîtres qui ont fait leurs études en Allemagne, elle est puissamment secondée dans ses projets.

La propagande est facilitée par le bon marché des livres allemands. Le boche offre à 5 et 10 francs des éditions que la France ne peut céder qu'à 40. « C'est trop cher pour l'étudiant. Il se rabat sur le livre allemand. C'est une recrue de plus pour la culture germanique. Et peu à peu il prendra goût à ces multiples brochures de propagande contre l'Entente qui pullulent chez les libraires... »

Resserrement des liens avec ses colonies, orientation de la jeunesse roumaine vers sa culture, ce sont les actes préliminaires d'une propagande qui va suivre pour la reprise du marché roumain. Certes, il y a encore de l'hostilité chez les hommes d'affaires de Roumanie. Mais l'Allemagne est tenace, il est habile, il sait faire des sacrifices pour préparer l'avenir.

« L'Allemagne réussira-t-elle ? conclut notre auteur. Obtiendra-t-elle des résultats sérieux ? Elle est très combattive par nos amis là-bas. Passionnément, ils luttent pour la cause de l'Entente... Take Jonesco a fait une admirable pro-

cession de foi ententophile pour décider le Parlement à voter une taxe de 50 0/0 sur toutes les importations allemandes. Le peuple roumain sait combien ses enfants prisonniers en Allemagne ont été sauvagement traités. Cependant, cette propagande continue, s'intensifie. Il est de notre devoir de la signaler à nos amis, pour qu'ensemble nous cherchions les moyens de la combattre. La Roumanie et nous, nous avons le même intérêt. Nous souhaitons qu'elle constitue le plus rapidement possible un puissant Etat dans l'Orient de l'Europe. »

Le danger est réel. Raison de plus pour que l'Entente reste maîtresse des Détroits et pour qu'elle s'efforce de conserver son influence dans les Balkans.

La situation est toujours troublée en Silésie. Londres et Paris maintiennent leur position.

Le comte Storza s'efforce d'arriver à une solution transactionnelle.

Le ministre des Affaires étrangères italien propose deux projets.

Le premier laisserait aux Polonais toute la partie sud-est de la Silésie.

Le second ajouterait à cette région une étroite bande de territoire de l'est silésien et donnerait à la Pologne, en compensation des districts de Kagnishütte, Kattowitz et Beuthen — la ligne de chemin de fer de Myslowitz à Rosenberg et Praxka.

Les deux projets italiens accordent aux Polonais le bassin houiller. C'est la chose essentielle et c'est la justice.

Peut-être pourra-t-on s'entendre sur l'un de ces projets et mettre fin à la question irritante qui menace à chaque instant de rallumer l'incendie européen.

Mais ce qui importe pour l'instant, c'est de mettre un terme au langage insolent du général Rœder qui pose des conditions au général Le Rond, président de la commission interalliée. Sur ce point l'Entente doit être unanime. Si le général prussien s'entêtait dans son attitude inadmissible, c'est, dit le Temps « par d'autres mesures, prises ailleurs, qu'il faudrait trancher la question de la Haute-Silésie, conformément à la volonté des Alliés. »

Le dernier mot doit rester à l'Entente qui est armée du Traité de Versailles, non à un général prussien qui a la prétention invraisemblable de parler en vainqueur!

Lénine est « acculé à un repli stratégique », a dit Krassine. Il est contraint d'en appeler au capitalisme étranger.

Nous savons dit ce qu'il fallait penser de ce revirement des communistes de Moscou, farouches ennemis du capital. Mais aujourd'hui nous tombons sous les yeux un fait divers instructif. L'information suivante nous vient de Constantinople :

« Un vapeur grec Allazar, chargé de produits pharmaceutiques, d'étoffes et de chaussures, est parti il y a deux mois de Constantinople pour Novorossisk. L'Allazar est retourné à Constantinople et y rapportant presque intacte la cargaison qui était destinée à l'exportation. Les commerçants grecs n'ont réussi à vendre qu'une partie infime de leurs marchandises, après avoir passé deux mois en pourparlers avec les agents de Moscou. Celui des commerçants qui a réussi à réaliser à Novorossisk une partie de ses marchandises, pour la somme de 200 livres sterling, s'est aperçu ensuite que les billets de banque anglais qu'on lui avait livrés étaient faux. »

Voilà qui va séduire les capitalistes étrangers. Leur concours risque d'être payé avec de faux billets des puissances étrangères.

Il y a longtemps que la nouvelle était lancée que les bolcheviks imprimaient, en quantité, des banknotes de tous pays. Aujourd'hui il est évident.

« Quels sont les capitalistes qui vont voler au secours de Lénine?... »

Contrairement à l'attente générale, les mineurs anglais se sont prononcés à une énorme majorité contre la reprise du travail. C'est une cruelle déception pour les dirigeants de Londres. La situation économique de nos voisins est mauvaise et la continuation de la grève n'arrangera point les choses!

Il faudra bien cependant en finir. On ne peut pas se battre éternellement, les mineurs n'ont rien à gagner à accroître le marasme de l'industrie anglaise. Tout le monde, eux compris, pâtirait d'une détresse qui suivrait fatalement la prolongation de la grève.

Ne fera-t-on pas, de part et d'autre, le geste qui permettra la réconciliation? A. C.

Le dernier arrêté de la Commission Fayolle paraîtra vraisemblablement vers le 25 juin.

Le budget de la guerre doit être réduit

Devant la Commission des finances de la Chambre, le ministre des finances a déclaré qu'il importait de réduire le

budget de la guerre qui s'élève à plus de 4 milliards 700 millions, sans compter les dépenses causées par la présence de nos troupes hors de France.

Il ne faut pas oublier que nos effectifs se montent à 730.000 hommes, ce qui, aujourd'hui, dit M. Doumer, est un chiffre exagéré.

Il a en outre déclaré que s'il ne parvenait pas à équilibrer le budget au moyen des diverses compressions de dépenses envisagées, il reprendra en totalité ou en partie sa proposition récente relative au relèvement de la taxe sur le chiffre d'affaires.

Les conseils de préfecture

M. René Lafarge, député, vient de déposer sur le bureau de la Chambre une proposition de loi ayant pour objet de supprimer les conseils de préfecture et de donner la plupart de leurs attributions aux tribunaux civils. Le grand intérêt de cette proposition est qu'elle aboutirait à la suppression pure et simple et définitive d'un certain nombre de fonctionnaires et qu'elle constituerait un premier pas vers la réalisation des réformes administratives.

A l'Académie Française

Jeudi a eu lieu à l'Académie Française la réception de M. Robert de Fiers.

M. Robert de Fiers a fait l'éloge de son prédécesseur, M. de Ségur et M. Doumic a répondu au récipiendaire.

Encore un attentat

Un individu inconnu a tiré un coup de revolver dans la direction du mécanicien et du chauffeur d'un train sur la ligne d'Orléans, vers la station de Guillerbal, près d'Etampes. Le projectile n'a fait qu'effleurer le toit de la locomotive.

La nouvelle loi militaire allemande

Le projet de loi modifiant la loi militaire du 23 mars 1921 et renfermant notamment les dispositions suivantes a été adopté, mercredi, par le Reichstag. L'armée de 100.000 hommes doit comprendre au maximum 4.000 officiers ou fonctionnaires militaires ayant rang d'officier.

Les carriers belges

4.000 ouvriers des carrières du bassin de Tournai se sont mis en grève. Ils refusent une diminution de salaire de 10 0/0, mais acceptent 5 0/0. Les patrons refusent l'arbitrage.

Chambre des Députés

Séance du 16 juin 1921

La Chambre discute le projet relatif à la taxe sur le chiffre d'affaires. L'article 3 qui porte diverses modifications à l'article 60 visant les questions de baisse, les affaires conclues avant le 1^{er} juillet 1920 est mis en discussion.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Séance du 17 juin 1921

Le matin on s'occupe des revenus de la Sarre. Le Gouvernement déclare qu'il entend suivre une politique de développement de la production charbonnière et tendre nettement à une politique d'exportation métallurgique.

Le soir M. Cachin demande à interpellier sur les événements d'Orient. L'ajournement est prononcé.

On reprend la discussion sur les mines de la Sarre. Le projet est adopté. Séance mardi.

Sénat

Séance du 16 juin 1921

Une demande d'interpellation de M. Duplantier sur les sanctions contre l'empereur Guillaume est renvoyée à une date ultérieure.

Le Sénat discute l'interpellation de M. Brangier sur les mesures que compte prendre le Gouvernement pour mettre fin aux désordres financiers et administratifs.

M. Briand reconnaît que l'organisation actuelle soulève des critiques, mais cela ne se passe pas mieux dans les autres pays. L'ordre du jour pur et simple est voté.

M. le général Bourgeois interpelle au sujet de l'incident relatif au général Régnier qui a été mis en cause par le sous-secrétaire du ravitaillement au sujet de complaisances qu'il avait eues à l'occasion de la liquidation des stocks à l'égard de quelques maisons de commerce.

M. Briand se déclare solidaire de M. Paisant, sous-secrétaire d'Etat, et dit que l'honneur du général Régnier n'a jamais été mis en cause.

L'incident est clos.

Un projet relatif au vote des femmes est renvoyé à la commission.

Informations

La dernière promotion Fayolle

Le budget de la guerre doit être réduit

CHRONIQUE LOCALE

ÇA FINIRA BIEN !

Le Gouvernement se montre toujours soucieux de l'alimentation en pain des populations. Il veut arriver à la soudure, sans à-coup. Nul ne l'en blâmera. Il vient de décider qu'à partir du 15 juillet, l'importation en France des blés algériens sera autorisée.

Si cette mesure a été prise, c'est parce que l'on craignait que ces blés ne fussent vendus, ailleurs qu'en France.

Et, dans les départements algériens ne sont pas plus fortunés que ceux de nos régions : s'ils ont des récoltes, ils veulent les vendre, le plus vite possible pour se procurer de l'argent!

Si, en France on ne veut pas de leur blé, ailleurs on le prendra. Le Gouvernement a compris qu'il ne pouvait pas en être ainsi.

Il faut, en effet, que finisse ce dur et long régime d'exception que nous subissons, relativement à l'alimentation en pain.

Il n'est pas possible, il n'est pas vrai qu'actuellement nous puissions être réduits à manger du mauvais pain.

Il y a de la farine, de la bonne farine en abondance, partout. Les moutiers ont offert tous aux boulangers tant qu'ils en veulent.

Dans le Tarn-et-Garonne, dans la Haute-Garonne, le pain est un gâteau comparativement au pain du Lot. Et cependant, nous nous efforçons de dire que depuis quelque temps, le pain du Lot est mangeable. Mais quelle différence il y a entre ce pain et celui de ces départements précités!

Combien y a-t-il donc de balles de succédanés, de farine avariée à avaler encore par les populations du Lot ou pour mieux dire, par la population de Cahors?

Car, dans les campagnes du Lot, aujourd'hui, on mange du pain de pur froment. C'est la ville qui écope. A la ville, on a bon estomac.

Alors, quoi! qu'est-ce qui se passe? Tout récemment, les agents émérites que le ravitaillement entretient, ont cru devoir mettre les scellés sur des sacs de farine arrivés de départements voisins, et reçus par des boulangers de la ville.

Cette farine était plus belle et partant bien meilleure que celle livrée habituellement sous les regards inquisiteurs des agents du bureau permanent.

Pourquoi ces scellés? Quelle est cette gaffe nouvelle qui fut commise?

Alors, pendant que dans les départements limitrophes on mangera du bon pain, il faudra que dans le Lot — pardon, à Cahors — on avale de la mixture?

Mais qui donc commande et entretient encore ce service qui n'a plus depuis fort longtemps qu'un rôle à peu près contraire aux intérêts du public?

Qui l'entretient encore? A qui obéit-il?

En vérité, il est étrange que par ailleurs on mange du bon pain et que dans le Lot, à Cahors notamment, on ait obligé les boulangers à n'employer que des farines mixturées!

Est-ce pour justifier le maintien pendant quelques semaines encore des parasites du Bureau permanent, ou bien pour liquider les stocks de farine avariés qui étaient accumulés?

Probablement, c'est pour justifier l'un et l'autre. C'est triste! Ça finira bien! mais quand?

C'est égal! qui dira les fortunes édifiées par quelques-uns grâce à ce régime du mauvais pain!!

Aujourd'hui, Cahors a eu la visite de deux inspecteurs du Bureau Permanent.

LOUIS BONNET

Proposition de Loi

Tendant à ouvrir au Ministère de l'Agriculture un crédit extraordinaire de un million de francs pour venir en aide aux victimes des cyclones, qui se succèdent du 21 mai au 15 juin 1921 ont causé de très graves ravages dans de nombreuses communes du département du Lot.

Présentée par MM. Delpont, Delmas et Prince Joachim Murat députés.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Messieurs,

Dans la période comprise entre le 21 mai et le 15 juin 1921, plusieurs cyclones se sont déchaînés sur le département du Lot et y ont causé de très graves ravages. Ils ont détruit les récoltes; les blés, les prés, les vignes, les jardins et les arbres fruitiers ont beaucoup souffert; en outre, sur certains points, les toitures des maisons d'habitation ont été fortement endommagées.

Confiants dans la solidarité du Parlement, nous avons l'honneur de déposer la proposition de loi suivante :

PROPOSITION DE LOI

Article unique

Il est ouvert au Ministère de l'Agriculture un crédit de 1 million pour venir en aide aux propriétaires-cultivateurs du département du Lot et à toutes les victimes des cyclones survenus du 21 mai au 15 juin dans le département.

Mairie de Cahors

Le Maire de la ville de Cahors a l'honneur de prévenir les familles comprises dans les catégories prévues par les décrets du 3 février et 10 mars 1920, sur la réduction spéciale du prix du pain, que les cartes individuelles donnant droit à cette réduction seront distribuées à partir du 20 juin courant jusqu'au 21 juillet prochain à l'Hôtel de Ville (Bureau de l'Alimentation) 2^e étage.

Conseil municipal

Le Conseil municipal de la Ville de Cahors se réunira à l'Hôtel de Ville le lundi 20 juin courant à 8 heures 1/2 du soir.

Ordre du jour :

Désignation de 2 Rosières;

Demande de rachat de la rente Vallette;

Demande de bourse à l'Ecole des Arts et Métiers;

Soutiens de famille;

Demandes de la Compagnie pour le gaz et l'électricité;

Affaires diverses;

Rapports des Commissions.

Les conférences de l'Ecole Normale

La série des conférences organisées à l'Ecole normale d'Instituteurs et que nous avons signalées à l'attention des maîtres et maîtresses a été inaugurée avec le plus grand succès jeudi dernier 9 courant. 150 Instituteurs et Institutrices environ étaient présents. M. Veyssièr, inspecteur d'Académie, qui présidait la séance a expliqué brièvement le but des diverses conférences, puis il a été la parole à M. Philippon, Directeur de l'Ecole normale.

M. Philippon s'est attaché à définir l'objet, l'esprit, la méthode et les procédés de la psychologie et de la pédagogie expérimentales. Il a précisé le rôle respectif et la collaboration nécessaire de l'Instituteur, du médecin et des parents dans l'observation de l'organisme

CHRONIQUE TOURISTIQUE

L'abondance des matières nous oblige à remettre à mardi une très intéressante chronique sur Figeac de notre distingué collaborateur M. Granjé, Délégué du T. C. F.

Citation posthume

Nous relisons la citation posthume suivante dont a été l'objet notre regretté compatriote Henri-Jean Lescale, caporal au 7^e régiment d'infanterie, mort au champ d'honneur.

« Gradé très courageux. A vaillamment entraîné son escouade à l'assaut de la tranchée S. K., le 5 mars 1915. A été tué dans la tranchée conquise en contribuant à repousser une contre-attaque allemande. A été cité. »

La présente citation comporte l'attribution de la Médaille militaire.

M. Lescale était le mari de Mme Lescale, employée à l'Imprimerie du Journal du Lot.

Le prix de la viande

Le Maire de Cahors a pris l'arrêté suivant :

Les viandes de boucherie sont classées comme suit, et seront vendues aux prix suivants :

Bœuf : rilet, hors taxe ; bifteck, sans os, faux filet, rumsteack, tranche grasse, 10 fr. le kilo ; 1^{re} catégorie, avec os, tendre de tranche, collette, gîte à la noix, aloyau, entre-côte, 8 fr. le kilo ; 2^e catégorie, paleron, côtes, talon de collier, rognons de grasse, bavette d'ailoyau, plats de côtes découvertes, 6 fr. le kilo ; 3^e catégorie, collier, pis, gîte, plats de côtes couvertes, surlonges et joues, 4 fr. le kilo.

Veau : Cuisson sans os, 10 fr. le kilo ; 1^{re} catégorie, avec os, cuissot ou rouelle et longe-carrés couverts, 8 fr. le kilo ; 2^e catégorie, épaule, poitrine, côtes couvertes, 7 fr. le kilo ; 3^e catégorie, poitrine, collet, débris de côtelettes, 5 fr. le kilo.

Mouton, brebis, agneaux : 1^{re} catégorie, gigot, carré ou côtelettes et longe, 8 fr. le kilo ; 2^e catégorie, épaule, 6 fr. le kilo ; 3^e catégorie, poitrine, collet, débris de côtelettes, 3 fr. le kilo.

Sont affranchis de la taxe et considérés comme viande de luxe : les filets, le foie, les ris de veau et rognons.

Les viandes de chaque catégorie devront être pesées séparément, et la proportion d'os ne devra pas dépasser 1/5^e.

Les morceaux coupés devront être groupés sur l'étal par catégorie, d'une manière très visible. Le boucher, à toute réquisition, sera tenu de donner toutes indications nécessaires aux clients pour que ceux-ci puissent apprécier la région d'où proviennent les morceaux et la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Les marchands forains sont soumis aux prescriptions du présent arrêté.

Le présent arrêté sera affiché en placards, d'une manière très apparente, dans toutes les boucheries, tous les états ; il sera exécuté dès sa publication.

Paris, le 15 juin 1921.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance le dépôt d'une proposition de loi présentée par les trois députés du Lot et tendant à ouvrir au Ministère de l'Agriculture un crédit de un million destiné à venir en aide aux victimes des cyclones qui se sont succédés dans les arrondissements de Cahors, Gourdon et Figeac du 21 mai au 15 juin 1921.

Autre part, M. Delmas, le sympathique député du Lot a adressé à M. le Préfet, la lettre suivante :

POUR LES SINISTRÉS

Nous apprenons avec un vif plaisir que nos députés viennent de déposer une proposition de loi tendant à voter des secours pour les sinistrés du Lot.

Autre part, M. Delmas, le sympathique député du Lot a adressé à M. le Préfet, la lettre suivante :

Mairie de Cahors

Le Maire de la ville de Cahors a l'honneur de prévenir les familles comprises dans les catégories prévues par les décrets du 3 février et 10 mars 1920, sur la réduction spéciale du prix du pain, que les cartes individuelles donnant droit à cette réduction seront distribuées à partir du 20 juin courant jusqu'au 21 juillet prochain à l'Hôtel de Ville (Bureau de l'Alimentation) 2^e étage.

Conseil municipal

Le Conseil municipal de la Ville de Cahors se réunira à l'Hôtel de Ville le lundi 20 juin courant à 8 heures 1/2 du soir.

Ordre du jour :

Désignation de 2 Rosières;

Demande de rachat de la rente Vallette;

Demande de bourse à l'Ecole des Arts et Métiers;

Soutiens de famille;

Demandes de la Compagnie pour le gaz et l'électricité;

Affaires diverses;

Rapports des Commissions.

Les conférences de l'Ecole Normale

La série des conférences organisées à l'Ecole normale d'Instituteurs et que nous avons signalées à l'attention des maîtres et maîtresses a été inaugurée avec le plus grand succès jeudi dernier 9 courant. 150 Instituteurs et Institutrices environ étaient présents. M. Veyssièr, inspecteur d'Académie, qui présidait la séance a expliqué brièvement le but des diverses conférences, puis il a été la parole à M. Philippon, Directeur de l'Ecole normale.

M. Philippon s'est attaché à définir l'objet, l'esprit, la méthode et les procédés de la psychologie et de la pédagogie expérimentales. Il a précisé le rôle respectif et la collaboration nécessaire de l'Instituteur, du médecin et des parents dans l'observation de l'organisme

CHRONIQUE LOCALE

ÇA FINIRA BIEN !

Le Gouvernement se montre toujours soucieux de l'alimentation en pain des populations. Il veut arriver à la soudure, sans à-coup. Nul ne l'en blâmera. Il vient de décider qu'à partir du 15 juillet, l'importation en France des blés algériens sera autorisée.

Si cette mesure a été prise, c'est parce que l'on craignait que ces blés ne fussent vendus, ailleurs qu'en France.

Et, dans les départements algériens ne sont pas plus fortunés que ceux de nos régions : s'ils ont des récoltes, ils veulent les vendre, le plus vite possible pour se procurer de l'argent!

Si, en France on ne veut pas de leur blé, ailleurs on le prendra. Le Gouvernement a compris qu'il ne pouvait pas en être ainsi.

Il faut, en effet, que finisse ce dur et long régime d'exception que nous subissons, relativement à l'alimentation en pain.

Il n'est pas possible, il n'est pas vrai qu'actuellement nous puissions être réduits à manger du mauvais pain.

Il y a de la farine, de la bonne farine en abondance, partout. Les moutiers ont offert tous aux boulangers tant qu'ils en veulent.

Dans le Tarn-et-Garonne, dans la Haute-Garonne, le pain est un gâteau comparativement au pain du Lot. Et cependant, nous nous efforçons de dire que depuis quelque temps, le pain du Lot est mangeable. Mais quelle différence il y a entre ce pain et celui de ces départements précités!

Combien y a-t-il donc de balles de succédanés, de farine avariée à avaler encore par les populations du Lot ou pour mieux dire, par la population de Cahors?

Car, dans les campagnes du Lot, aujourd'hui, on mange du pain de pur froment. C'est la ville qui écope. A la ville, on a bon estomac.

Alors, quoi! qu'est-ce qui se passe? Tout récemment, les agents émérites que le ravitaillement entretient, ont cru devoir mettre les scellés sur des sacs de farine arrivés de départements voisins, et reçus par des boulangers de la ville.

Cette farine était plus belle et partant bien meilleure que celle livrée habituellement sous les regards inquisiteurs des agents du bureau permanent.

Pourquoi ces scellés? Quelle est cette gaffe nouvelle qui fut commise?

Alors, pendant que dans les départements limitrophes on mangera du bon pain, il faudra que dans le Lot — pardon, à Cahors — on avale de la mixture?

Mais qui donc commande et entretient encore ce service qui n'a plus depuis fort longtemps qu'un rôle à peu près contraire aux intérêts du public?

Qui l'entretient encore? A qui obéit-il?

En vérité, il est étrange que par ailleurs on mange du bon pain et que dans le Lot, à Cahors notamment, on ait obligé les boulangers à n'employer que des farines mixturées!

Est-ce pour justifier le maintien pendant quelques semaines encore des parasites du Bureau permanent, ou bien pour liquider les stocks de farine avariés qui étaient accumulés?

Probablement, c'est pour justifier l'un et l'autre. C'est triste! Ça finira bien! mais quand?

C'est égal! qui dira les fortunes édifiées par quelques-uns grâce à ce régime du mauvais pain!!

Aujourd'hui, Cahors a eu la visite de deux inspecteurs du Bureau Permanent.

LOUIS BONNET

Proposition de Loi

Tendant à ouvrir au Ministère de l'Agriculture un crédit extraordinaire de un million de francs pour venir en aide aux victimes des cyclones, qui se succèdent du 21 mai au 15 juin 1921 ont causé de très graves ravages dans de nombreuses communes du département du Lot.

Présentée par MM. Delpont, Delmas et Prince Joachim Murat députés.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Messieurs,

Dans la période comprise entre le 21 mai et le 15 juin 1921, plusieurs cyclones se sont déchaînés sur le département du Lot et y ont causé de très graves ravages. Ils ont détruit les récoltes; les blés, les prés, les vignes, les jardins et les arbres fruitiers ont beaucoup souffert; en outre, sur certains points, les toitures des maisons d'habitation ont été fortement endommagées.

Confiants dans la solidarité du Parlement, nous avons l'honneur de déposer la proposition de loi suivante :

PROPOSITION DE LOI

Article unique

Il est ouvert au Ministère de l'Agriculture un crédit de 1 million pour venir en aide aux propriétaires-cultivateurs du département du Lot et à toutes les victimes des cyclones survenus du 21 mai au 15 juin dans le département.

Mairie de Cahors

Le Maire de la ville de Cahors a l'honneur de prévenir les familles comprises dans les catégories prévues par les décrets du 3 février et 10 mars 1920, sur la réduction spéciale du prix du pain, que les cartes individuelles donnant droit à cette réduction seront distribuées à partir du 20 juin courant jusqu'au 21 juillet prochain à l'Hôtel de Ville (Bureau de l'Alimentation) 2^e étage.

Conseil municipal

Le Conseil municipal de la Ville de Cahors se réunira à l'Hôtel de Ville le lundi 20 juin courant à 8 heures 1/2 du soir.

Ordre du jour :

Désignation de 2 Rosières;

Demande de rachat de la rente Vallette;

Demande de bourse à l'Ecole des Arts et Métiers;

Soutiens de famille;

Demandes de la Compagnie pour le gaz et l'électricité;

Affaires diverses;

Rapports des Commissions.

Les conférences de l'Ecole Normale

La série des conférences organisées à l'Ecole normale d'Instituteurs et que nous avons signalées à l'attention des maîtres et maîtresses a été inaugurée avec le plus grand succès jeudi dernier 9 courant. 150 Instituteurs et Institutrices environ étaient présents. M. Veyssièr, inspecteur d'Académie, qui présidait la séance a expliqué brièvement le but des diverses conférences, puis il a été la parole à M. Philippon, Directeur de l'Ecole normale.

M. Philippon s'est attaché à définir l'objet, l'esprit, la méthode et les procédés de la psychologie et de la pédagogie expérimentales. Il a précisé le rôle respectif et la collaboration nécessaire de l'Instituteur, du médecin et des parents dans l'observation de l'organisme

CHRONIQUE LOCALE

ÇA FINIRA BIEN !

Le Gouvernement se montre toujours soucieux de l'alimentation en pain des populations. Il veut arriver à la soudure, sans à-coup. Nul ne l'en blâmera. Il vient de décider qu'à partir du 15 juillet, l'importation en France des blés algériens sera autorisée.

Si cette mesure a été prise, c'est parce que l'on craignait que ces blés ne fussent vendus, ailleurs qu'en France.

Et, dans les départements algériens ne sont pas plus fortunés que ceux de nos régions : s'ils ont des récoltes, ils veulent les vendre, le plus vite possible pour se procurer de l'argent!

Si, en France on ne veut pas de leur blé, ailleurs on le prendra. Le Gouvernement a compris qu'il ne pouvait pas en être ainsi.

Il faut, en effet, que finisse ce dur et long régime d'exception que nous subissons, relativement à l'alimentation en pain.

Il n'est pas possible, il n'est pas vrai qu'actuellement nous puissions être réduits à manger du mauvais pain.

Il y a de la farine, de la bonne farine en abondance, partout. Les moutiers ont offert tous aux boulangers tant qu'ils en veulent.

Dans le Tarn-et-Garonne, dans la Haute-Garonne, le pain est un gâteau comparativement au pain du Lot. Et cependant, nous nous efforçons de dire que depuis quelque temps, le pain du Lot est mangeable. Mais quelle différence il y a entre ce pain et celui de ces départements précités!

Combien y a-t-il donc de balles de succédanés, de farine avariée à avaler encore par les populations du Lot ou pour mieux dire, par la population de Cahors?

Car, dans les campagnes du Lot, aujourd'hui, on mange du pain de pur froment. C'est la ville qui écope. A la ville, on a bon estomac.

Alors, quoi! qu'est-ce qui se passe? Tout récemment, les agents émérites que le ravitaillement entretient, ont cru devoir mettre les scellés sur des sacs de farine arrivés de départements voisins, et reçus par des boulangers de la ville.

Cette farine était plus belle et partant bien meilleure que celle livrée habituellement sous les regards inquisiteurs des agents du bureau permanent.

Pourquoi ces scellés? Quelle est cette gaffe nouvelle qui fut commise?

Alors, pendant que dans les départements limitrophes on mangera du bon pain, il faudra que dans le Lot — pardon, à Cahors — on avale de la mixture?

Mais qui donc commande et entretient encore ce service qui n'a plus depuis fort longtemps qu'un rôle à peu près contraire aux intérêts du public?

Qui l'entretient encore? A qui obéit-il?

En vérité, il est étrange que par ailleurs on mange du bon pain et que dans le Lot, à Cahors notamment, on ait obligé les boulangers à n'employer que des farines mixturées!

Est-ce pour justifier le maintien pendant quelques semaines encore des parasites du Bureau permanent, ou bien pour liquider les stocks de farine avariés qui étaient accumulés?

Probablement, c'est pour justifier l'un et l'autre. C'est triste! Ça finira bien! mais quand?

C'est égal! qui dira les fortunes édifiées par quelques-uns grâce à ce régime du mauvais pain!!

Aujourd'hui, Cahors a eu la visite de deux inspecteurs du Bureau Permanent.

LOUIS BONNET

Proposition de Loi

Tendant à ouvrir au Ministère de l'Agriculture un crédit extraordinaire de un million de francs pour venir en aide aux victimes des cyclones, qui se succèdent du 21 mai au 15 juin 1921 ont causé de très graves ravages dans de nombreuses communes du département du Lot.

Présentée par MM. Delpont, Delmas et Prince Joachim Murat députés.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Messieurs,

Dans la période comprise entre le 21 mai et le 15 juin 1921, plusieurs cyclones se sont déchaînés sur le département du Lot et y ont causé de très graves ravages. Ils ont détruit les récoltes; les blés, les prés, les vignes, les jardins et les arbres fruitiers ont beaucoup souffert; en outre, sur certains points, les toitures des maisons d'habitation ont été fortement endommagées.

Confiants dans la solidarité du Parlement, nous avons l'honneur de déposer la proposition de loi suivante :

PROPOSITION DE LOI

Article unique

Il est ouvert au Ministère de l'Agriculture un crédit de 1 million pour venir en aide aux propriétaires-cultivateurs du département du Lot et à toutes les victimes des cyclones survenus du 21 mai au 15 juin dans le département.

physique de l'écolier. Il a donné ensuite de nombreux exemples pris sur le vif (dans les écoles annexes) d'observations, d'enquêtes, d'expérimentations de mesures physiologiques d'abord (mesure de la force musculaire par l'ergographe, de la capacité respiratoire par le spiromètre, de la vision, de l'audition) puis psychologiques.

Fête fédérale de gymnastique

Voici le détail des fêtes qui auront lieu dans la journée de dimanche, et le nom des Sociétés qui y participeront:

Sur le terrain du Stade Lucien-Després de 6 heures à 11 heures

I. Concours de gymnastique.
II. Concours d'Éducation Physique (Garçons).
III. Concours de Culture Physique (Jeunes Filles).
IV. Finale du Tournoi d'Éscrime.

Concours de Gymnastique Sociétés

3. Société d'Éducation Physique de la Haute-Garonne.
4. La Vaillante Toulousaine.
5. Les Enfants de St-Cyprien.
28. La Fraternité de Montastruc La Conséillère.
41. Réveil-Sport Carbonnais.
82. Amicale laïque de Cazères.
90. Alliance Toulousaine.
92. Revel Sport.
136. Compound-Club Cadurcien.
138. Le Réveil de Mas-d'Agénais.
145. Société Sportive du Collège de Castel-sarrasin.

Concours d'Éducation Physique (Garçons) Sociétés

29. Amicale Sportive Murétaine.
31. La Normandienne d'Auch.
81. L'Avion Cadurcien.
139. Pensées-Étudiants-Club de Marmande. Ecole Normale de Cahors.
3. Société d'Éducation Physique de la Haute-Garonne.
4. La Vaillante Toulousaine.
14. La Fraternité de Montastruc La Conséillère.
41. Réveil-Sport Carbonnais.
82. Amicale laïque de Cazères.
92. Revel Sport.
138. Le Réveil de Mas-d'Agénais.
145. Société Sportive du Collège de Castel-sarrasin.

Concours de Culture Physique (Jeunes Filles) Société

4. La Vaillante Toulousaine.

Au Garage de l'Avion Cadurcien

Concours de Sport Nautique Sociétés

38. Société de P. M. du Collège de Figeac.
81. Avion Cadurcien.

à 7 heures

Concours de Tir Fusil Label

Champ de Tir de Caillac Sociétés

3. Société d'Éducation Physique de la Haute-Garonne.
5. Les Enfants de St-Cyprien.
18. La Fraternité de Montastruc La Conséillère.
37. La Cadurcienne, à Cahors.
81. Avion Cadurcien.
131. Le Coquelicot, à Toulouse.
136. Compound-Club Cadurcien.
138. Le Réveil de Mas-d'Agénais.
141. Les Anciens Gymnastes de Toulouse.

Carabine 6 m/m

Stand de tir du 7 R. I. (Casernes Bessières) Sociétés

6. Fédération Républicaine des Sociétés de tir de l'Ariège et de la Haute-Garonne.
29. Amicale Sportive Murétaine.
37. La Cadurcienne, à Cahors.
38. Société de P. M. du Collège de Figeac.
81. Avion Cadurcien.
136. Compound-Club Cadurcien.
138. Le Réveil de Mas-d'Agénais.
139. Pensées-Étudiants-Club de Marmande.
140. Union Sportive Fumeloise et Libossienne.
143. Les Amis réunis de Périgard.
La Quercynoise (Lycée de Garçons de Cahors).
Ecole Normale de Cahors.

à 7 heures

Réception à la gare de M. Colrat Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Intérieur

par M. le Préfet, les Parlementaires, la Municipalité, les Présidents de la Fédération et du Comité subdivisionnaire, la Commission extramunicipale des Fêtes, les autorités civiles et militaires, les divers Sociétés Sportives.

Visite de la Ville au cours de laquelle M. Colrat se rendra sur les divers terrains de concours.

à 9 heures

Continuation du Tournoi de Tennis pour les joueurs de toutes catégories

Sur le terrain du Tennis-Club-Cadurcien

à 13 heures

Challenge Cycliste

Rassemblement des coureurs sur la Place Thiers où sera donné le départ.

à 13 heures 30

Rassemblement des Sociétés sur la Place Lucifères.

à 14 heures

Départ pour se rendre à la Mairie (une bombe annoncera ce départ qui devra être exactement effectué à ce signal).

Présentation à M. Colrat, Sous-Secrétaire d'Etat et à la Municipalité.

à 15 heures

Grande Fête Sportive sur les Allées Fénelon

Sous la Présidence de M. COLRAT, Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Intérieur

Productions par les Sociétés de Gymnastique (ensembles avec et sans engins, Pyramides avec et sans engins); par les groupements de jeunes filles et par les lauréats des divers concours.

Mouvements d'ensemble en musique de la 43^e Fête Fédérale de l'Union des Sociétés de Gymnastique de France.

Pendant la fête, arrivée des concurrents du Challenge Cycliste.

à 21 heures

Grande Fête de Nuit sur les Allées Fénelon

Productions lumineuses par les Sociétés de Gymnastique.

Concert par l'Orchestre Symphonique, sous la direction de M. G. Barrau. Grand Bal.

Les premiers résultats

Les éliminatoires d'athlétisme ont commencé ce matin samedi à 7 heures, et ont donné les résultats suivants:

Cross-Country (8 km). — 1^{er} Decayeux (Ecole normale d'Auch), en 22 minutes. — 2^e Célarié (Avion Cadurcien), en 22 minutes 3/4. — 3^e Bidouze (Compound), en 23 minutes. — 4^e Combébiats (Avion), en 25 minutes.

Saut en longueur avec élan. — 1^{er} Dupont (Compound-Club), 5 m. 84. — 2^e Lacoste (Ecole normale d'Auch), 5 m. 84. — 3^e Combrouze et Trémolière (Avion), (ex-æquo), 5 m. 42. — 4^e Goudoulin (Ecole normale d'Auch).

1000 mètres anglais. — 1^{er} Dupont (Ecole normale d'Auch) en 5 min. 19. — 2^e Vauze (Avion), en 5 min. 39. — 3^e Chastaing (Compound), en 5 min. 40. — 400 mètres relais. — 1^{er} Compound, en 50 sec. 3/5. — 2^e Ecole normale d'Auch, en 50 sec. 4/5. — 3^e Avion Cadurcien, en 51 sec.

Éliminatoire du 600 m. plat. — Sont qualifiés pour la finale: Doussy (Compound); Astruc (Avion); Clavierie (Auch).

Éliminatoire de 100 m. plat. — Sont qualifiés pour la finale: Couget (Auch); Dupont, Chevalier, Labro (Compound); Tremolière et Séguy (Avion).

Les épreuves continuent au moment où nous mettons sous presse.

Ce soir, à 9 heures, aura lieu la grande retraite aux flambeaux organisée avec le concours des musiciens de l'Avion Cadurcien et de la Diane.

Toujours infatigables, nos musiciens, sous l'habile direction de M. Rivière, donneront dans l'après-midi de dimanche un brillant concert pendant la fête de gymnastique sur les Allées Fénelon.

POUR NOS MORTS

Conformément à la décision prise à l'unanimité à la dernière assemblée générale du 5 juin courant, l'Association des descendants organise une grande soirée le 3 juillet prochain, à 8 heures 1/2 du soir, dans la nouvelle salle du Vieux-Palais, récemment aménagée avec tout le confort moderne.

Le programme de cette soirée sera publié incessamment.

Nota. — La recette intégrale de cette soirée sera entièrement affectée à l'érection d'un monument à élever aux enfants de Cahors morts pour la France.

NOS MORTS

Samedi matin est arrivé en gare de Cahors le convoi des soldats du Lot morts au champ d'honneur, dont nous avons publié la liste dans notre dernier numéro.

Les honneurs ont été rendus à la gare par un piquet de soldats, pendant que clairons et tambours sonnaient et battaient « aux champs ».

Les corps ont été déposés dans la salle spécialement aménagée par la Compagnie d'Orléans et ont été dirigés par les soins de MM. Rescoust et Caillou, dans la journée, dans les diverses communes où ils seront inhumés.

Obsèques

Samedi matin, au milieu d'une nombreuse assistance de parents et d'amis, ont eu lieu les obsèques de notre regretté compatriote Henri Couderc, soldat au 44^e Infantier, mort pour la France.

Nous adressons à la famille nos vives condoléances.

Nécrologie

Nous apprenons avec regret la mort de Mme Wilfrid Bénéch, femme de notre excellent compatriote M. Bénéch, juge de paix, à Limoges, belle-sœur de M. le docteur Bénéch, conseiller général du Lot.

Il y a 1 mois à peine, M. le docteur Bénéch a eu également la douleur de perdre sa nièce, âgée de 19 ans.

Nous prions MM. Bénéch et leur famille d'agréer nos sincères condoléances.

Syndicat d'initiative de Cahors et du Quercy

Encouragé par le succès de l'excursion des 15-16 mai derniers, le syndicat d'initiative organise une deuxième promenade touristique avec le programme suivant:

Excursion en automobile dans la vallée du Lot, en aval de Cahors, et au CHATEAU DE BONAGUIL.

Départ le dimanche 3 juillet 1921 à 8 heures du matin, devant l'Hôtel de Ville de Cahors; Retour, le même jour, vers 19 heures.

ITINÉRAIRE

Aller: rive droite du Lot: Mercuès, l'Angle, Caix, Luzech, Camy, Castelfranc, Prayssac, Puy-Evêque, Duravel, Solrac, Fumel, Condat, château de Bonaguil.

Déjeuner sur l'herbe, à Bonaguil (repas servi par l'un des meilleurs hôtels de Cahors).

Retour: rive gauche du Lot: Condat, Tudauc, Vire, Grézols, Anglars-Juillac, Albas, Luzech, Douelle, Pradines, Cahors.

Visite détaillée du château de Bonaguil, un des plus complets chefs-d'œuvre de l'architecture militaire du xv^e siècle du midi de la France.

Arrêt en cours de route aux points les plus intéressants du parcours, notamment à Puy-Evêque, à Fumel, à Anglars et à Luzech.

Prix de l'excursion: 28 francs par personne, tout compris (déjeuner, transport sur 125 km en automobile, pourboires, etc.).

Les adhésions sont reçues dès maintenant et jusqu'au 27 juin (dernier délai), au bureau du Syndicat d'Initiative, à l'Hôtel de Ville de Cahors. Le prix de l'excursion doit être versé au moment de l'inscription.

Le Secré. Gén. du Syndicat: Eug. GRANGIÉ. Le Prés. du Synd. P. ORLIAC.

En Cassation

Le nommé Arteil qui fut condamné mardi par la Cour d'assises du Lot à 20 ans de travaux forcés, pour vol commis sur sa fille, a signé son pourvoi en cassation.

Ecole normale d'Instituteurs

En ce qui concerne la conférence du 23 courant, une erreur matérielle s'est glissée dans le dernier numéro du bulletin départemental de l'Enseignement primaire.

Le sujet que doit traiter M. Larribau, professeur de sciences, est le suivant:

Le problème de l'azote

La conférence aura lieu à 13 h. 1/4, comme la précédente.

Un rêve!

Quel malade, dans un moment d'apaisement, ne s'est pas endormi, faisant le rêve délicieux qu'il était guéri et rayonnant de santé? Combien triste est le réveil dans ces cas-là!

Cependant ce n'est pas une chimère pour les malades de l'intestin qui emploient l'eau **Saint-Martial**, remède naturel contre les affections du tube digestif. Dépôt: pharmacie **général à Cahors: M. Paul ORLIAC, pharmacie normale.**

LA POLITIQUE

Il est, sur la terre, un féau Qui décide villes, hameaux Et qui commet bien des ravages. Même chez les anthropophages! C'est le cancer de la fierté. Le chanceur de la dignité. On nomme ce mal satanique La Politique!

La Politique, dans les coeurs, Inocule un virus rongeur, Elle sabote les consciences. Et sappe les intelligences. Lorsqu'on a goûté du poison. On perd la tête et la raison. C'est une lévée tyrannique La Politique!

D'un bon et loyal citoyen, Elle fait souvent un coquin Car pour une once de réclame, Il vendrait chaque jour son âme. Elle force, hélas! couramment, A renier tous ses serments, Elle rend fourbe, abject, cynique, La Politique!

L'insulte, la diffamation, La discorde, la corruption Se font partout les proxénètes De la mauvaise hydre aux cent têtes. Entre amis, frères et parents, On se déchire à belles dents Quand règne aux Palais, aux boutiques, La Politique!

De l'humanité, le déchet Vit très souvent à son crochet, Elle adore les flaire-fesses, Car elle a des reins, la drôlesse. Pour récompenser leur ardeur, Elle a pour eux, Croix et honneurs Elle a beaucoup de domestiques, La Politique!

Dieu tout-puissant, préservez-nous Des escarpes et des filous, Des accidents, des maladies, Des fièvres, des épidémies. Mais, sur tout, chassez, ô Seigneur, De nos cerveaux et de nos coeurs Ce démon hideux, despotique, La Politique!

Armand LAGASPIE.

Etat-civil de la Ville de Cahors Du 11 au 18 juin 1921

Naisances

Boué Lucienne-Odette-Marie, r. Donzelle, 32.
Mouange Jeanne-Marie-Léa, rue des Trois Bauduis, 4.
Soulé Jeanne-Marie-Louise, rue Ramel.
Dale Camille-Léon, rue Président Wilson.
Bénéch Lucienne-Juliette, rue Feydel, 3.

Publications de mariages

Tocaven Georges-Noël-Jean, bourrelier, boulevard Gambetta, 19, et Chaillot, Alice-Louise, s. p., à Cahors.
Faure Baptiste-Henri-Emile, employé au P. O., 4, rue de la République, et Cappel René-Victorien-Pauline, s. p., à Figeac.
Brunet Jean-Marius-Henri, receveur-rédacteur de l'Enregistrement à Foix (Ariège), et Legrand René-Jeanne, s. p., à Cahors, place Clément-Marcel, 3.
Gautier Jean-Louis, infirmier à Paris, rue Saint-Charles, 29 (XV^e) et Roussel Léontine, s. p., à Cahors, boulevard Gambetta, 51.
Chartron Arsène-Robert, comptable à (Orléans) à St-Rémy-les-Chevreuses (Seine-et-Oise), et Drexler Louise-Jeanne, s. p., à Cahors, allées Fénelon.

Mariages

Lacassagne Jean-Antoine-Joseph-Raoul, médecin-major de 2^e classe, et Fournil Laurence-Marie-Zuzanne, s. p. Bailles Aimé-Augustin, sergent rengagé au 7^e, à Cahors, et Pirotte Marie-Louise, comptable à Cahors.
Gratardou Jean-Léon, mécanicien, rue Fondue-Haute, 27, et Brizis Thérèse-Nathalie, s. p., allées Fénelon, 4.

Décès

Vaujour Marie, épouse Massoulier, 74 ans, s. p., route de Villafraiche.
Rivière Catherine, veuve Blanchard, 54 ans, rue de l'Abreuvoir, 5.
Delbuit Jean, 82 ans, s. p., rue P. Wilson.
Juge Philippe, 70 ans, retraité des chemins de fer, rue du Château-du-Roi, 26 bis.
Ingels Louise, veuve Symont, 82 ans, s. p., rue Lestien.
Dauban Roger-Georges-Marius, 24 ans, employé de bureau, avenue de l'Abattoir.
Couderc Clémentine, veuve Mention, 78 ans, s. p., Impasse Capet, 3.
Bessesse Marie-Rosalie, 60 ans, religieuse, rue Président Wilson.
Plagnard Bernard, 74 ans, ancien employé de commerce, avenue de l'Ecole Normale.
Bru Jean-Marie-Pierre-Antoine, 1 an, 1920 J.-B. Delpech.
Hue Marie, veuve, Delbos, 84 ans, s. p., place Thiers 7.

Service des Pharmacies

Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 19 juin 1921, par la Pharmacie GAYET Rue Georges Clemenceau

Les Vertus des Plantes

Aujourd'hui se manifeste un réveil vers l'étude de la botanique. Cette consécration nous parait importante non seulement pour connaître la nature et les propriétés des végétaux mais, lorsqu'ils seront mieux appréciés, un grand pas sera fait vers l'avancement de la botanique médicale. Nous verrons alors tous les grands services que cette science peut rendre à la société.

Herboristerie médicinale, quai Caivagnac, CAHORS.

Imprimerie COUJSLANT (personnel intéressé) Le Gérant: A. COUJSLANT.

Cour d'assises du Lot

Audience du 16 juin (après-midi)

La foule est énorme aux abords du Palais de Justice, dès 1 heure 1/2. Elle attend l'arrivée des accusés, des voleurs et receleurs des objets dérobés à la villa Schneegans, située faubourg St-Georges à Cahors.

Mais l'audience ne commence qu'à 3 heures: les accusés se font désirer. C'est précédé d'une bande d'enfants — c'est jeudi, il n'y a pas de classe — qu'enfin ils arrivent. Ils sont 12; ils marchent par deux, encadrés par les gendarmes.

Rarement on voit brochette pareille de prisonniers défilant par les rues de la ville.

L'audience est ouverte à 3 heures. Il est procédé à la constitution du jury, puis lecture de l'acte d'accusation que nous avons publié dans le Journal du Lot de jeudi, est donnée.

Après la lecture de l'acte d'accusation, le Président procède à l'interrogatoire des accusés.

A tout seigneur, tout honneur. C'est Cornand, l'hôte occasionnel de la villa Schneegans, l'organisateur du pillage de cette villa, qui est interrogé le premier.

Cornand raconte complaisamment tout ce qu'il a fait: il n'omet aucun détail; il se souvient des dates, des heures de façon précise. Mais il est impitoyable pour ses complices. Il ne cherche pas à les sauver; au contraire.

Au cours de ses pérégrinations sur les coteaux où il était en quête probablement d'un mauvais coup à commettre dans les maisons de vigne il remarqua, alors qu'il rôdait sur le pech d'Angély la coquette villa Schneegans et il constata qu'elle était inhabitée.

Le 1^{er} avril, Cornand, décida de la visiter. Il se félicita de son idée. Elle trouva à son goût; et puis, il vit avec satisfaction qu'elle contenait du beau linge, des objets de toute sorte qui pouvaient être vendus et être d'un bon profit. Ce qui l'enchanta, ce fut la cave qui contenait de bonnes bouteilles de vin vieux.

Dès sa première visite, il fractura les armoires, les fouilla: il fit un ballot de linge, et un revolver. Avant de partir, il but une bouteille de vin vieux.

Il rentra en ville, et rencontra deux de ses compatriotes Decerf père et fils et leur offrit d'acheter le linge. Ils acceptèrent. Cornand vendit également un revolver et des draps de lit à un de ses amis Wackener.

Avec le produit de ces ventes, Cornand fit la fête pendant 2 jours, les 2 et 3 avril.

Le lendemain, il invita un de ses bons copains, nommé Milis à le suivre à la villa. Celui-ci ne fit aucune difficulté pour le suivre, et tous deux pénétrèrent dans la villa. La visite fut agréable et fructueuse. Ils burent du vin vieux et s'amuserent à fracturer les armoires, à procéder à un cambriolage en règle. Ils firent un ballot des objets volés, du linge, un revolver et une bicyclette que Cornand vendit le lendemain par l'intermédiaire de Dureau marchand de cycles à Cahors.

C'était trop beau: la vie était dorée pour Cornand et Milis qui, avec le produit des ventes, vivaient en rentiers et ne se privaient de rien.

Quand les fonds furent en baisse, Cornand et Milis remontèrent à la villa faire un ballot de linge. Ils y revinrent avec un compatriote nommé Hoet. Belle soirée encore au cours de laquelle le trio, jour du pillage, de Cornand et du vin fut réveillé par un individu qui s'était précipité sur lui et lui porta un coup de poing en pleine figure en lui disant: « Ne cherchez pas le revolver, ne creyez pas, c'est votre argent que je veux ». Il y eut lutte et chute sur le parquet des deux adversaires qui purent se relever, mais l'individu s'était emparé d'un pantalon, le noua autour du cou de Cornand qu'il renversa et le traîna jusqu'après des contrebrevets. Là, le genou de Cornand se cassa. C'est là que Cornand, dans une lettre de la doctrine de sa victime il dit: « C'est la fin, donnez-moi votre argent ». Coulaud, alors indiqua la place de son argent dans le veston au pied duquel l'individu le lâcha pour s'en emparer. Coulaud en profita pour ouvrir les contrebrevets et sauta dans la rue où il cria: « Au voleur, à l'assassin ». Entendant ces cris, l'agresseur sauta par la même fenêtre et s'enfuit sans rien emporter.

Le lendemain matin, le sieur Boy et sa maîtresse Travens Marie étaient trouvés rue de la Fédération, 20, dans une petite chambre sise au rez-de-chaussée qui servait de débarras à une femme Costa, demeurant au premier étage. Cette petite chambre n'était pas fermée à clef. Boy et sa maîtresse, qui commençaient la dame Costa, s'y étaient réfugiés durant la nuit.

Dénoncé, Boy fut aussitôt des deux accusés, qu'il renouvela au cours de l'information, invoquant le besoin d'argent comme excuse.

La complicité de la femme Travens n'ayant pu être établie, l'information contre elle a été clôturée par une ordonnance de non-lieu.

Au moment de leur arrivée à Agen le 27 octobre, Boy et sa maîtresse avaient été recueillis par la dame Pin, nièce de Coulaud. Ils apprirent ainsi que celui-ci subvenait aux besoins de sa nièce et pouvait avoir quelques économies.

La moralité de Boy est mauvaise; il a abandonné sa femme et son enfant à Marsoille pour vivre maritalement avec la femme Travens. Il est deux fois déshonoré et s'est évadé de son corps où il avait été ramené.

En conséquence, le nommé Boy Léon est accusé d'avoir: à Agen, le 29 octobre 1920, tenté de soustraire frauduleusement une certaine somme d'argent au préjudice du sieur Coulaud et de:

a) à l'aide de violences;
b) la nuit et de force, dans une maison habitée ou servant à l'habitation, crime prévu et puni par les articles 382 et 386 § 1 et 2 du code pénal.

Limogne

— M. Étienne Despagne, notre sympathique agent-voyer à Limogne, est élevé à la 4^e classe de son grade. Nous adressons à M. Despagne nos très sincères félicitations.

Saint-Cyprien

Notre jeune compatriote Henri Mourgues a remporté un prix de vitesse pour les chevaux attelés, aux courses qui viennent d'avoir lieu à Agen, à l'occasion des foires. Félicitations.

Saint-Pantaléon

Election de l'adjoint. — Dimanche dernier 12 juin courant, notre Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Paul Vilas, maire.

Tous les membres du Conseil étaient présents à l'exception de M. Paul Labouygues Julien.

Après avoir installé M. Arades nouvellement élu, M. le Maire fait procéder à l'élection de l'adjoint.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 9
Bulletin blanc.....
Majorité absolue.....
M. Espéret-Ernest ayant obtenu 5 suffrages est élu adjoint.

Nos édules en confiant à M. Espéret le poste de deuxième magistrat de la commune ne pouvions faire un meilleur choix. M. Espéret est, nous sommes très heureux d'adresser, au nouvel adjoint, nos sincères félicitations. I. P.

Castelfranc

Incendie. — Lundi dernier, M. Bel, gérant de la coopérative de Castelfranc, avait brûlé du café, et recouvert d'une autre serviette, dans un lit, et immobile: l'heure de son déjeuner étant arrivée, il s'était mis à table, sans plus se préoccuper de son café. Heureusement, un de ses voisins, M. Dupin, étant chez lui, aperçut une fumée très épaisse qui se précipita chez lui pour le prévenir. Grâce à son courage, celui-ci fut éteint très promptement.

Bois incendiés. — Des bois situés, route de Castelfranc à la Masse au Roc de Prézal, ont été brûlés deux reprises: il y en avait une première fois, le premier incendie eut lieu à la partie sud, sous les bois. Il y en avait environ quinze jours, un deuxième incendie se produisit à la partie nord.

Grâce aux pluies qui étaient fréquentes à cette époque le feu ne put se propager rapidement et chaque fois une pluie providentielle vint éteindre l'incendie.

Luzech

Accident. — Vendredi dernier, vers deux heures, M. Cyprien Mariu était occupé à coiffer les arches métalliques du pont fixe, lorsque tout à coup, une des arches, mal maintenues, tomba. L'homme qui se trouvait sur elle fut précipité dans la rivière profonde, d'une hauteur de six mètres environ. Malheureusement, un de ses voisins, M. Dupin, étant chez lui, aperçut une fumée très épaisse qui se précipita chez lui pour le prévenir. Grâce à son courage, celui-ci fut éteint très promptement.

Bois incendiés. — Des bois situés, route de Castelfranc à la Masse au Roc de Prézal, ont été brûlés deux reprises: il y en avait une première fois, le premier incendie eut lieu à la partie sud, sous les bois. Il y en avait environ quinze jours, un deuxième incendie se produisit à la partie nord.

Grâce aux pluies qui étaient fréquentes à cette époque le feu ne put se propager rapidement et chaque fois une pluie providentielle vint éteindre l'incendie.

Le Conseil municipal. — Dans sa séance du 14 courant, le Conseil municipal approuve les listes d'assistance aux vieillards et aux femmes en couches; il décide ensuite l'agrandissement du cimetière.

Pharmacies. — Le service sera assuré aujourd'hui par la pharmacie Delmas, Pont Gambetta.

Figeac

Conseil municipal. — Dans sa séance du 14 courant, le Conseil municipal approuve les listes d'assistance aux vieillards et aux femmes en couches; il décide ensuite l'agrandissement du cimetière.

Pharmacies. — Le service sera assuré aujourd'hui par la pharmacie Delmas, Pont Gambetta.

Cajarc

La Commission du Monument aux morts de la commune de Cajarc adresse l'appel suivant:

Chers Concitoyens, Dans peu de jours, nous allons pouvoir inaugurer le Monument aux Enfants de Cajarc Morts pour la France. La Commission a voulu faire beau et grand pour honorer la Mémoire de nos Glorieux Enfants.

Les crédits prévus ont été dépassés et nous aurions voulu de légers sur les prix! Afin de ne pas trop grever le budget de la Commune, la Commission a décidé de faire un appel à la générosité publique. Cet appel s'adresse à vous tous et plus particulièrement à ceux qui la guerre a épargnés, qui n'ont pas connu les heures douloureuses des familles ayant des enfants sous les drapeaux, qui n'ont pas vu leurs enfants blessés, et le lendemain qu'ils étaient morts. Qu'est une question d'argent à côté de l'immense sacrifice de cette jeunesse mourant pour sauvegarder votre patrimoine à tous, pour défendre le sol de notre Patrie envahie!

Apportez vous-même votre souscription soit à la Mairie, soit à M. Mural, Trésorier et vous dispensez ainsi la Commission de se présenter à domicile.

Les listes sont ouvertes et les noms des généreux souscripteurs seront affichés.

Pour nos glorieux Morts! Pour la France!

La Commission

Nous engageons vivement nos lecteurs à souscrire dans les plus brefs délais. La souscription devant être prochainement close. L'inauguration du monument aura lieu le 4 septembre.

Dégagnac

Mariage. — Nous apprenons avec le plus grand plaisir le prochain mariage, qui aura lieu à la mairie d'Albas, notre compatriote M. Bessière Alfred, employé aux équipes des P. T. T., domicilié à Dégagnac, avec Mlle Albertes Marie, d'Albas. Les futurs époux nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur et prospérité.

Bureau de Bienfaisance. — Dimanche 12 juin, le Bureau de Bienfaisance de la commune de Dégagnac réuni dans une séance à laquelle assistaient les membres du Bureau, a décidé de faire la dissolution du Bureau de Bienfaisance et la distribution aux pauvres de la commune de Dégagnac de ce qui constitue le patrimoine de ce Bureau. Le Bureau de Bienfaisance de Dégagnac qui ne possédait qu'une centaine de francs de rente était obligé de verser dans les caisses de la commune pour frais de gestion, une somme de 45 francs, à peu près la moitié de la rente.

Le Bureau destinataire que le versement de cette somme de 45 francs, qui appartient de la volonté des donateurs aux pauvres de la commune, est abusif et que de ce fait l'intégralité de son actif est détournée de sa véritable destination, a prononcé la dissolution de ce Bureau.

Conseil Municipal. — Le Conseil municipal de Dégagnac réuni en session ordinaire pour discuter le budget de la commune a entendu, en outre, notamment la remise en état de viabilité de certains chemins ruraux rendus impraticables à la suite des derniers orages. Avant de se séparer, le Conseil a nommé M. le Maire, président et M. le Trésorier, administrateur des réclamations des propriétaires des immeubles ont été déposés par les derniers inondés. Après l'adoption et l'examen de plusieurs factures de farine de divers moulins, le Conseil reconnaît qu'il n'est pas présentement possible de modifier la taxe du pain.

Martel

Séance de gymnastique. — Les élèves de l'Ecole primaire supérieure ont donné dimanche dernier 12 juin, sur la promenade de la Callopie, avec le concours de la fanfare, une séance de gymnastique, qui fut très goûtée du nombreux public qui y assista. Aussi les applaudissements ne furent pas ménagés aux jeunes gymnastes qui se montrèrent pleins d'entrain, de vigueur et de souplesse.

Contributions Indirectes. — Parmi les jeunes gens recrus au dernier concours, nous relevons le nom de M. Laville de H. P. S. de Martel. Nos félicitations.

Gourdon

Le trafic de l'or. — Le tribunal correctionnel a jugé la bande d'individus qui se livraient au trafic de l'or. Il a prononcé les condamnations suivantes:

Rouch Jean, bijoutier à Toulouse, 2 mois de prison et 100 fr. d'amende; sa mère, Thibault, 15 jours de prison (suris) et 600 fr. d'amende; Fréville, de Toulouse, 600 fr. d'amende; 2000 fr. d'amende; Jaubert, de Toulouse, un mois de prison et 1000 fr. d'amende; Monestier Justin, de Boloideu, un mois de prison (suris) et 1000 fr. d'amende; Conte Aimand, de Sarrazac, 8 jours de prison (suris), 600 fr. d'amende; Durand, de Sarrazac, 6 jours de prison (suris) et 600 fr. d'amende. Les vendeurs Bordès, de Boloideu, 100 fr. d'amende; Nayrac, 150 fr.; Lestrade, épouse Tatusso, 90 fr.; Laujol, 500 fr.; Grémont, 100 fr.; Vaillet, épouse Castagne, 150 fr. d'amende; de Baladou au Sarrazac; condamnations solidaire pour les frais.

Gignac

Carnet blanc. — Nous apprenons avec plaisir le mariage prochain de M. Arliguère Baptiste-Ludovic, fils de notre sympathique conseiller municipal, Arliguère Louis de Célestine, avec Mlle Delpy Léontine de M. Paulin, Dordogne, ainsi que M. Jean-Boussou Jean-Baptiste, avec Mlle Caussat Suzanne, de Nérac, Dordogne.

Aux futurs époux nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur.

Naissances. — M. M. Négreot gendre de M. Teysandier, conseiller municipal, vient d'être père d'un gros garçon, et M. Paul de Leygonie d'une magnifique fillette.

Payrac

Election cantonale. — Le scrutin de ballottage doit assurer le succès des républicains. Personne n'en doute. M. R. Combrucq se désiste loyalement en des termes qui conviennent de la félicité. Il note avec regret que les républicains ont eu 577 suffrages contre 411 au candidat de l'opposition. Le succès final, conclu-t-il, ne fait plus aucun doute. Mais il faut qu'il soit éclatant; que vous, ferez bloc, le 19 juin, sur le nom de moi, poulet, travailleur comme vous, et, de mespoulet, seul soutien de la cause républicaine, plus que les compromis, ni les qui n'admettent ni les compromissions, ni les compromis. — Raymond Combrucq, adjoint au maire, négociant à Lamothe-Fénelon.

Salviac

Nos compatriotes. — Nous avons appris que le jeune Gabriel Pelissier fils de l'estimé facteur des postes de notre ville vient d'être nommé instituteur stagiaire à Felzins, près Figeac.

Nos félicitations.

M. Raymond Cayla, ancien percepteur à Salviac, actuellement à Beaumont de Lomagne (T.-G.) vient d'être nommé à Limogne. Nous présentons toutes nos félicitations à M. Cayla qui avait laissé d'excellents souvenirs en notre ville.

Obsèques. — Ces jours derniers les obsèques de Mme Marie Cuniac veuve Colombet eurent lieu à Salviac.

La défunte était âgée de 92 ans; c'est la doyenne des vieillards de Salviac qui disparaît après une vie toute de tempérance et de bon travail.

Nos condoléances à la famille.

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur Wilfrid BENECH, Juge de Paix à Limoges; Monsieur le Docteur Elope BENECH, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Bordeaux et Madame Elope BENECH; Monsieur le Docteur Louis BENECH (de Paris); Monsieur Jean FOURGOU et Madame FOURGOU, née BENECH; Madame Veuve BARTHES, Monsieur et Madame Paul CONQUET; Monsieur et Madame Emile RULHES, Monsieur et Madame PEZET, Monsieur REDON, Monsieur DELSOL, Monsieur GARRIGUES, et leurs enfants; Monsieur et Madame Elope BENECH, Monsieur Arthur BENECH; et les familles CHALLET et WEIMBERGER.

On la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Wilfrid BENECH
Née BRACHET

leur épouse, belle-sœur et cousine, décédée dans sa 58^{ème} année à Limoges, le 9 Juin 1921.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 17 Juin 1921.

Le marché est un peu moins mauvais qu'hier à la suite de quelques rachats de vendeurs vers la clôture. Les bourses étrangères et notamment New-York nous renseignent des cours en baisse sensible. Les changes sont à peine soutenus et nos rentes françaises sont calmes: 3 0/0 56,80, Crédit National ancien 464, nouveau 474,50.

Banques lourdes en séance se relèvent d'une vingtaine de points en fin de bourse: la Paris 1.276, Union Parisienne 802, Lyonnais 1.332, Société Générale 714.

Navigations lourdes: Suez 3.525, CharGenes Réunis 540, Transatlantique 237.

Cuprifères un peu mieux: Rio 1.383, Tanganyika 54.

Industrielles russes lourdes: Naphie 336, Bakou 3.400, Lianosoff 435, Platine 530, North Caucasican 50.

Pétifères moins mauvaises qu'hier: l'Eagle s'inscrit à 283, la Shell 256, Royal Dutch 18.900, Omnium des pétroles 504.

Diamantifères et mines d'or lourdes: de

Beers 458, Jagersfontein 104, Crown mines 87, Rand mines 101, Goldfields 40.

Gaouthouilleries faibles: Financière 90, Pading 122.

En valeurs diverses, les Sucreries d'Egypte s'inscrivent à 590, la Say ordinaire à 1.090, la Penarroya à 950, Kubimann 548, Gafsa 572.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 40.

LE GRAND-PRIX DE L'AÉRO-CLUB. — La troisième et dernière période du Grand-Prix de l'Aéro-Club a commencé ce matin. Tous les appareils devant tenter l'épreuve sont arrivés du Bourget par la voie des airs. Paicou prend le départ à 7 heures 9; Ouchy et Deullin partent à 7 h. 14; De Romanet ayant brisé le train d'atterrissage de son appareil en cours de vol d'essai ne prendra pas part à l'épreuve.

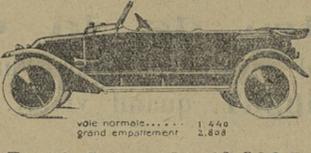
LA GRÈVE ANGLAISE. — Le résultat du vote des mineurs a surpris les chefs eux-mêmes. Une nouvelle réunion a lieu ce matin pour découvrir un nouveau moyen de conciliation. On fera, sans doute, appel à des négociateurs moins liés que les meneurs actuels par leur attitude antérieure.

A BERLIN. — De Berlin: La Commission de garantie est arrivée mercredi. Elle a commencé ses travaux hier. Elle est en pourparlers avec le secrétaire d'Etat Schröder et M. Bergmannselle. Elle aura ces jours-ci une conversation avec le ministre des Affaires Etrangères. Avec M. Rathenau elle examinera le problème des réparations. On espère ici que la Commission pourra étudier la question du prélèvement de 26 0/0 sur les importations allemandes et que ce pourcentage pourra être remplacé par un autre mode de paiement entravant moins l'exportation allemande.

L'OFFENSIVE GRECQUE. — D'Athènes: La Nea Himeria dit que l'offensive grecque sera déclenchée au jour fixé par l'Etat-Major. Ce jour n'est pas loin!

105 BOUILLON EXQUIS KUB
réalise une grande économie, améliore incomparablement tous potages et sauces.
EN VENTE PARTOUT 10.

La 10 HP. Renault
Le Nouveau Modèle 10 HP. 1921



Torpédo 3 places: Prix 18.500 Fr.
Torpédo 4 places: Prix 19.500 Fr.
(PNEUS & TAKE COMPRIÉS)

Commissaire luxueuse. Accessoires nickelés.
Coffres latéraux le long des marchepieds.

Le Nouveau Torpédo 10 HP. 1921
est visible et peut être essayé.

REPRÉSENTANT
M. FAUGE
Mécanicien
49, Boul^d Gambetta
En face le Tribunal

AVIS
LA SCIERIE DE LA GARE A CAHORS
achète les jambes de noyer, à partir d'un mètre et les poteaux de chêne non écorcés. Elle vend tous matériaux de construction, chaux, plâtre, ciment, briques, tuiles, parquet, lambris, carrelages, cheminées, bois de charpente, etc.

LA MÉTHODE DU PROF.[®]
MICHEL
GUÉRIT LA
HERNIE
20 ANS DE SUCCÈS

HERNIEUX découragés, qui avez tout essayé, ne restez pas désespérés. La Méthode du célèbre spécialiste herniaire le Professeur MICHEL de Paris, la seule reconnue, approuvée et recommandée par le Monde Médical, vous guérira de vos hernies. En voici des preuves récentes:

- « M. P. Michel, « Je suis heureux de vous remercier du concours que vous m'avez prêté et des guérisons obtenues grâce à votre méthode dans le traitement des hernieux que je vous ai adressés. Je vous en félicite bien sincèrement. »
- « Toulouse, 30 novembre 1920. »
- « Docteur David, 15, rue Bouquières, »
- Gardelle Pierre, à Saint-Léon (Haute-Garonne).
- Salers Pierre, à Saint-Sernin (Tarn).
- Traverse Elie, adjoint à Nizas (Gers).
- Marignan Louis, à Saint-Sériès (Hérault).
- Méjane Jean, à Rodelle (Aveyron).
- Escudé Jean, à Sarrac (Hautes-Pyrénées).
- Lunouzin Casimir, à Agassac (Haute-Garonne).
- Michel Léon, à Hérépiac (Hérault).
- Giron Eugène, à Graissessac (Hérault).
- Escaré Alban, à Béziers (Hérault).
- Castéra André, à Labatut (Landes).
- Louman Juliette, à Mazamet (Tarn).
- Mme Bertrand, à Perpignan (Pyrénées-Orientales).
- Causse Paul, à Carles (Tarn).
- Pidoux Alexandre, à Bèstia (Ariège).
- Cauveignes Antoine, à Bibel (Tarn).
- Coutrel Pierre, à Saleich (Haute-Garonne).

tous guéris en quelques mois de hernies, chutes de matricés, etc.

Cette consécration médicale si autorisée et de tels résultats prouvent que la méthode du renommé spécialiste herniaire MICHEL, de Paris, est la seule qui existe par son ancienneté et par ses preuves; aussi nous conseillons à tous ceux atteints de hernies, chutes de matrice, etc., de profiter des passages à:

- Cressensac, dim. 19 juin, Hôtel Cérus.
- Souillac, lund. 20 juin, Hôtel Moderne.
- Saint-Céré, mer. 22 juin, Hôtel Molinié.
- Brive, vend. 24 juin, Hôtel de Bordeaux.
- Cajarc, sam. 25 juin, Hôtel Gazeau.
- Gourdon, dim. 26 juin, Hôtel Ecu et Providence.

Chutes de Matricés — Prothèse
Prof MICHEL, 1, rue Hélio (Allées Jean-Jaurès), Toulouse.

M. L. Tocaben
Propriétaire de l'Hôtel du Lion d'Or, CAHORS
achète prunes vertes, Reine-Claude
Prix avantageux

A VENDRE
Maison avec jardin
Faubourg Cabessus
Pour renseignements et traiter s'adresser
CABINET IMMOBILIER, rue Marchal Joffre.

VÉRITABLE BAISSE DE PRIX PARIS-LONDON VÉRITABLE BAISSE DE PRIX

(Ouvert tous les dimanches et jours fériés jusqu'à Midi)

GRAND CHOIX DE VÊTEMENTS TOUT FAITS

COMPAREZ nos Prix nos Qualités nos Modèles notre Coupe

HOMMES-DAMES
Réassortiments complets de Belles Draperies pour **COSTUME SUR MESURE** depuis **190, 200, 240, 250 fr.** dans toutes les nuances (Coupeur de premier ordre) spécialement attaché à ce Rayon

ÊTRE HABILLÉ à PARIS-LONDON confère le MAXIMUM d'élégance et de confort

Atelier de Couture le plus important

Livraison rapide

Maison SOURDOIRE, 4 rue du Lycée, CAHORS

PAPIERS PEINTS SOLDÉS

à 1 fr. 25 le rouleau

Stores en bois depuis 6 fr. 50 le mètre

Veuve RIVIÈRE

Ameublements
8, Rue Georges-Clemenceau

Ateliers de mécanique générale

Exécution de tous travaux sur dessins et modèles
TAILLAGE D'ENGRENAGES
Traitements thermiques
Travaux de rectification sur machines spéciales
De CEZAC (Périgueux)

SAVONNERIE
G. Laurent-Victor, à Salon (E.-d.-R.)
Savon de ménage, n° 1 et 2, postal de 10 le brut, fr. 19,50 et 18,50. Représentants demandés part.

ON DEMANDE A LOUER

pour courant août
Un appartement de 4 ou 5 pièces
ou **Maison avec Jardin**
bien situé
Donner renseignements et prix au bureau du journal

Sulfate de cuivre 98, 99 0/0 garantis. L. DUBAU, 14, rue Vilaris, Bordeaux.

Bouillie « Saphir » instantanée garantie 99 0/0 sulfato cuivre; 9, chemin de la Sauve, Bordeaux.

SOLDATS

morts par la France, transport par les direct. 1 fr. 50 du k. 1 corps et 1 pers. accompagnant, pers. ou corps sup. 0 fr. 25 en plus au k. Paul WAROQUIER, 8, rue Gambetta, à Fourmies (Nord).

ETUDE de Maître MALET

NOTAIRE A CAHORS

Deuxième insertion

Suivant acte reçu par Maître MALET, notaire à Cahors, le 2 juin 1921, enregistré, Monsieur Alexandre LUGA, négociant, demeurant à Cahors, rue Georges-Clemenceau, numéro 5, a vendu à Monsieur Albert TREMOULET, cordonnier, demeurant à Figeac (Lot), rue de la Sous-Préfecture, le fonds de commerce de Chaussures connu sous la dénomination: « A la Botte Rouge », exploité à Cahors, rue Georges-Clemenceau, numéro 5.

Pour les oppositions, domicile élu à Cahors en l'étude du dit Maître MALET.

Avis est donné qu'en exécution de l'article 3 de la loi du 17 mars 1909, les créanciers du vendeur devront pour conserver leurs droits former opposition au domicile sus-indiqué, dans les 10 jours qui suivront la présente insertion.

Pour deuxième avis: MALET, Notaire.

Maison de Paris
Aux 100.000 PALETOTS
VÊTEMENTS TOUT FAITS
Maison la plus importante,
la mieux assortie de la Région

HORS COURS
VOIR NOS SÉRIES COMPLETS SUR MESURE
Avec deux essayages
à 250 fr.
GRANDE BAISSÉ DE PRIX
Nos magasins seront ouverts tous les dimanches et jours fériés jusqu'à midi. — E. ABADIE

Etude de M^e VAISSIÉ, notaire à Livernon (Lot)
et de M^e FONTANGES, docteur en droit, avoué à Figeac, successeur de son père.

VENTE SUR LICITATION

de divers immeubles situés sur les communes de DURBANS, SAINT-SIMON, THÉMINES ET FLAUJAC.

Adjudication fixée au **DIMANCHE DIX JUILLET MIL NEUF CENT VINGT ET UN, à DEUX HEURES du soir** (heure légale) en la Mairie de FLAUJAC, canton de Livernon (Lot).

En exécution d'un jugement rendu sur pied de requête collective par le tribunal civil de Figeac, le dix-neuf mai mil neuf cent vingt-un, enregistré.

A la requête de:

- Monsieur André CAUSSANEL, facteur des Postes, demeurant à Paris, rue Lauriston, n° 72;
- Madame Marie CAUSSANEL, Veuve CONQUET, demeurant à St-Denis-près-Martel;
- Madame Eugénie CAUSSANEL, épouse de M. Firmin GASC, et ce dernier qui assiste et autorise, restaurateur, demeurant ensemble à Paris, 16, Boulevard Richard-Lenoir;
- Madame Rosalie VERBEGUÉ, veuve en premières noces de Monsieur Germain CAUSSANEL, épouse en deuxième noces de M. Henri VÉDRUNE, propriétaire-cultivateur, de lui assistée et autorisée, demeurant ensemble à Thémines;
- Monsieur Henri VÉDRUNE, susnommé, agissant en qualité d'administrateur légal de ses enfants mineurs Léonie et Raymond VÉDRUNE, issus de son mariage avec ladite dame Rosalie VERBEGUÉ, poursuivants ayant Maître FONTANGES pour avoué.

Il sera procédé le **DIMANCHE DIX JUILLET MIL NEUF CENT VINGT-UN à DEUX HEURES du soir** (heure légale) en la mairie de Flaujac, canton de Livernon (Lot), par-devant Maître VAISSIÉ,

notaire à Livernon, à ces fins commis, à la vente sur licitation aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, dépendant des successions de Monsieur Daniel CAUSSANEL et de dame Rosalie FRANCOUL, mariés, en leur vivant propriétaires-cultivateurs à Lalinier, commune de Durbans, ainsi que de la communauté ayant existé entre eux.

DÉSIGNATION
DES
Immeubles à vendre

LOTISSEMENT
ET
MISES A PRIX

PREMIER LOT

Le premier lot comprendra: un enclos situé sur la commune de Durbans, composé de: maison, granges, four, deux citernes, puits, jardin et terres, paraissant porté au plan cadastral de la dite commune de Durbans sous les numéros 5, 6, 8 et 9 de la section

A, lieu dit « Mas de Barriat » et « Lalinier », numéro 10 p de la section A de ladite commune, lieu dit « Mas de Barriat » et « Terre de Laurent »; numéro 11 p « Mas de Barriat » et pièce de Lacapelle; numéro 12 « Mas de Barriat » et « Pièce de Laurent »; numéro 13 « Mas de Barriat » et « Champ du Four », pour une contenance totale de deux hectares, huit ares, soixante-cinq centiares et un revenu imposable de neuf francs quatre-vingt-dix centimes pour la propriété non bâtie, et de onze francs vingt-cinq centimes pour la propriété bâtie.

Ces immeubles contigus sont frontonnés dans leur ensemble avec propriétés de Caussanel Hippolyte, Caussanel Antonin, Carrayrou, gendre Marty, et route de St-Simon à Durbans.

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de quatre mille francs, ci **4.000 fr.**

DEUXIÈME LOT

Le deuxième lot comprendra: un immeuble en nature de terre et vigne, paraissant porté au plan cadastral de la commune de Durbans sous les numéros 7 et 10 de la section A, lieu dit « Les Barthes et Mas du Faux » pour une contenance d'un hectare, trente-deux ares vingt centiares environ et un revenu imposable de douze francs quinze centimes.

Cet immeuble confronte avec propriétés de Vieillescazes Valen-

tin, Caussanel Hippolyte et Caussanel Eloi.

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de quinze cents francs, ci **1.500 fr.**

TOISIÈME LOT

Le troisième lot comprendra: un immeuble en nature de terre situé sur la commune de Saint-Simon et paraissant porté au plan cadastral de ladite commune sous les numéros 17 p et 18 de la section A, lieu dit « Biraudens » et pièce de « Boubieysse » pour une contenance totale d'un hectare dix ares cinq centiares environ et un revenu imposable de huit francs quatre-vingt centimes.

Cet immeuble confronte avec propriétés d'Eugène Capède de Boubieysse, Caussanel Antonin, Carrayrou, gendre Marty, et Caussanel Hippolyte.

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de dix-huit cents francs, ci **1.800 fr.**

QUATRIÈME LOT

Le quatrième lot comprendra: un immeuble en nature de terre, glèbe et bois situé sur la commune de Thémines, paraissant porté au plan cadastral de cette commune sous les numéros 487, 488, de la section D, lieu dit « L'Homme Mort » ou « Bois noir » pour une contenance d'un hectare vingt-six ares cinquante centiares environ et un revenu

imposable de quatorze francs quarante-trois centimes.

Cet immeuble confronte avec propriété de Jean-Pierre Delpon du Souc, de Vieillescazes Jules de Marchès, commune d'Issendolus et de Laborie du Mas du Causse, commune de Thémines.

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de deux cents francs, ci **200 fr.**

CINQUIÈME LOT

Le cinquième lot comprendra: partie d'un immeuble en nature de bois, situé sur la commune de Flaujac paraissant porté au plan cadastral de cette commune sous le numéro 1 p de la section A, lieu dit « Flaujac-Haut » et « Bois de Flaujac », ladite partie située au-dessous de la route de Thémines à Durbans, qui a partagé l'immeuble en deux articles.

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de trois mille francs, ci **3.000 fr.**

SIXIÈME LOT

Le sixième lot comprendra: l'autre partie du même immeuble paraissant porté au plan cadastral de la commune de Flaujac, sous le numéro 1 p de la section A, lieu dit « Flaujac-Haut » et « Bois de Flaujac » située au-dessus de la route de Thémines à Durbans.

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de trois mille francs, ci **3.000 fr.**

L'immeuble formant les cinquième et sixième lots confronte dans son ensemble avec propriétés de Pechmalbec Gilbert de Boubieysse, Gratius Victor de Flaujac, Caussanel Antonin de Lalinier et Valentin Vieillescazes des Barthes; il figure au plan cadastral de la commune de Flaujac pour une contenance de trois hectares soixante-douze ares quatre-vingts centiares environ et un revenu imposable de vingt-neuf francs quatre-vingt-deux centimes.

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés sur les communes de Durbans, Saint-Simon, Thémines et Flaujac. Ils seront vendus tels qu'ils se poursuivent et se comportent.

Le cahier des charges pour parvenir à la vente dressé par Maître VAISSIÉ, notaire à Livernon, commis à cet effet, a été déposé en l'étude dudit Maître VAISSIÉ, notaire, où chacun peut en prendre connaissance.

Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication.

L'adjudication aura lieu aux jour, lieu et heure sus-énoncés en six lots composés de la manière ci-dessus indiquée et sur les mises à prix ci-après, savoir:

Le premier lot de quatre mille francs, ci **4.000 fr.**

Le deuxième lot de quinze cents francs, ci **1.500 fr.**

Le troisième lot de dix-huit cents francs, ci **1.800 fr.**

Le quatrième lot de douze cents francs, ci **1.200 fr.**

Le cinquième lot de trois mille francs, ci **3.000 fr.**

Le sixième lot de trois mille francs, ci **3.000 fr.**

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Pour extrait certifié véritable.
Figeac, le onze juin mil neuf cent vingt-un.

G. FONTANGES,
Avoué, signé.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître VAISSIÉ, notaire à Livernon (Lot), et à Maître FONTANGES, avoué à Figeac, y demeurant, avenue de la Gare.

VENTE SUR LICITATION

EN CINQ LOTS, LES ÉTRANGERS ADMIS

D'Immeubles situés sur le territoire de la commune de Mercuès

Et dépendant de la succession de Mlle Eulalie ALIBERT, quand vivait célibataire majeure à Mercuès, et encore de l'indivision partielle ayant existé entre cette dernière et son frère Jean ALIBERT, quand vivait, facteur des Postes en retraite, à Mercuès, où il est décédé.

L'Adjudication aura lieu le **QUINZE JUILLET MIL NEUF CENT VINGT ET UN**, à **DEUX HEURES DU SOIR**, par devant Monsieur le Président d'audience du Tribunal de Première Instance de Cahors, en l'audience des criées au Palais de Justice de la dite Ville.

On fait savoir à qui il appartiendra :

Qu'en vertu et en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Première Instance de Cahors, en date du vingt mai mil neuf cent vingt et un, enregistré, signifié à avoué, le partage de la succession de feu Eulalie ALIBERT, quand vivait célibataire majeure, propriétaire à Mercuès, où elle est décédée le sept mars mil neuf cent vingt et un, et préalablement au dit partage, la licitation des immeubles en dépendant ont été ordonnés ;

Et, qu'aux requête, poursuites et diligences de :

Monsieur Edouard GALTIE, commis-greffier, demeurant à Cahors, agissant comme curateur à la succession vacante de Jean ALIBERT, ancien facteur des Postes à Mercuès, décédé à Leyme, le dit Monsieur GALTIE poursuivant, ayant pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors, Maître François SÉGUY, licencié en droit, avoué, avec élection de domicile en son étude dite ville, rue St-Pierre,

d'une part.

En présence ou eux dûment appelés de :

1^o Monsieur Justin RICARD, propriétaire à Graudènes, commune de St-Médard ;

2^o Mademoiselle Berthe RICARD, célibataire majeure, demeurant même lieu ;

3^o Monsieur Henri RICARD, employé des Postes à Paris, 6, rue des Volontaires, Co-litigants, ayant pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors, maître DESPRATS, avoué,

d'autre part.

4^o Dame Françoise ALIBERT, épouse assistée et autorisée de Monsieur Emile LUCIE, propriétaire, demeurant ensemble à St-Cirq-Lapopie.

Autre co-litigant, ayant pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors Maître François SÉGUY.

Tous les co-litigants défendeurs ayant formulé des réserves formelles pour n'accepter la dite succession que sous bénéfice d'in-

ventaire seulement, encore d'autre part.

Il sera procédé le **VENDREDI QUINZE JUILLET MIL NEUF CENT VINGT ET UN**, à **DEUX HEURES DU SOIR**, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, par-devant Monsieur le Président d'audience, commis à cet effet, par le jugement précité, à la vente sur licitation, EN CINQ LOTS, les étrangers admis, des immeubles ci-après désignés et dépendant de la succession de feu Eulalie ALIBERT, quand vivait célibataire majeure, propriétaire à Mercuès où elle est décédée le sept mars mil neuf cent vingt et un.

Un cahier des charges contenant les clauses et conditions de la présente licitation, a été dressé par les soins de Maître SÉGUY, avoué poursuivant, et déposé au Greffe du Tribunal civil, où toutes personnes peuvent en prendre connaissance sans frais.

DÉSIGNATION

DES

immeubles à vendre

TELLE QU'ELLE RÉSULTE DU CAHIER DES CHARGES

BIENS indivis entre Eulalie ALIBERT et son frère Jean ALIBERT

PREMIER LOT

Ce lot comprendra : Un entier enclos composé de maison, grange, cour, étables et jardin, sis dans le bourg de Mercuès, et porté à la matrice cadastrale de cette commune sous les numéros mille quarante-quatre (1044 p), mille quarante-cinq (1045), mille quarante-six (1046), mille quarante-sept (1047), de la section B du plan, pour une contenance totale approximative de sept ares, vingt-cinq centiares, et pour un revenu matriciel impossible de quatre-vingt-quinze francs vingt-huit centimes.

L'entrée se trouve à l'aspect du levant, dans une rue publique.

On accède par un portail à double battant, et par une porte pour piétons, à droite du portail, dans une vaste cour de tous côtés clôturée.

La maison s'élève à droite en entrant dans la dite cour. Elle est bâtie en pierres et couverte en tuiles.

Le toit est en mauvais état par parties. Elle se compose d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et d'un grenier au-dessus.

Le rez-de-chaussée comprend : Un petit corridor aboutissant à un escalier desservant le premier étage et le grenier, une ancienne cuisine à gauche, et à droite, avec entrée sur la cour, un vaste cellier avec une cave à sa suite.

Le premier étage comprend une cuisine et trois grandes chambres.

Le grenier s'étend sur tout l'immeuble.

La maison seule a un revenu matriciel de quatre-vingt-dix francs et onze ouvertures.

A la suite de la maison on remarque une grange et une bergerie. Il n'existe de cette bâtisse que les murs qui sont bons, la toiture est effondrée. Au fond de la grange, à l'aspect de l'est, une porte donne dans une petite ruelle, permettant de contourner la maison pour le service de la grange sans passer dans la cour.

A gauche de la cour, se trouvent trois étables à porcs, bâties en pierres et couvertes en tuiles.

Au fond de la cour, contre le mur séparatif avec la propriété de Monsieur le Vicomte du Rougé, il y a une grande puits avec escalier pour la desservir.

Une porte, à l'aspect du sud, donne accès de la cour au jardin, qui surélève domine la route nationale de trois mètres environ, ce jardin est clôturé de murs de trois côtés, sauf du côté de ladite route nationale.

L'ensemble de ces immeubles confronte à l'aspect du nord à une petite ruelle aboutissant à la rue publique, à l'aspect du levant à la dite rue publique et à la maison de Monsieur Lacavalerie; à l'aspect du sud par la cour, à la maison Lacavalerie et par le jardin

à la route nationale; à l'aspect du couchant à la propriété de Monsieur le Vicomte de Rougé.

BIENS personnels à Eulalie ALIBERT

DEUXIEME LOT

Ce lot comprendra : Article premier. — Un entier article situé au lieu dit « Soutillou de Bonnet », commune de Mercuès, en nature de friche, compris à la matrice cadastrale de la commune, sous les numéros cent cinquante partie (150 p), et cent cinquante et un (151), section B du plan, classe quatrième, d'une contenance approximative de quarante-cinq ares trente centiares, et d'un revenu de soixante-deux centimes.

Cet article confronte à l'aspect du sud, à propriété de Monsieur Coulange; à l'aspect du nord à propriété de Monsieur Lafage et à l'aspect du levant au chemin de Toulousque.

Article deuxième. — Un article en nature de friche, situé au lieu dit « Perayrol », commune de Mercuès, compris à la matrice cadastrale sous les numéros quatre cent quarante-deux partie (442 p), quatre cent quarante-trois (443), section A, du plan, case U, d'une contenance approximative de soixante-dix ares dix-huit centiares et pour un revenu de un franc six centimes.

Cet article confronte à l'aspect du nord à propriété de Monsieur Coulange, à l'aspect du sud avec ancien chemin, et il est traversé par la route de Bouydon.

TROISIEME LOT

Ce lot comprendra : Un entier article sis au lieu dit « Las Pilles », commune de Mercuès, en nature de terre, compris à la matrice cadastrale sous le numéro six cent quarante-cinq partie (645 p), section A du plan, troisième classe, pour une contenance approximative de quinze ares quarante-trois centiares, et pour un revenu matriciel impossible de neuf francs quatre-vingt-sept centimes.

Cet article confronte à l'aspect du ouest avec la route vicinale; à l'aspect du midi avec chemin public; à l'aspect du levant avec propriété de Monsieur Relhié, genre Pecoul; à l'aspect du nord, au même.

QUATRIEME LOT

Ce lot comprendra : Un entier article sis au lieu dit « Combe d'Espère », commune de Mercuès, en nature de vigne et terre, compris à la matrice cadastrale sous les numéros huit cent vingt-deux partie (822 p), et autre huit cent vingt-trois (823 p), section A du plan, classes troisième et quatrième, d'une contenance approximative de dix-sept ares, soixante centiares, et d'un revenu de sept francs quatre centimes.

Cet article confronte à l'aspect du nord à propriété de Monsieur Bergues, d'Espère; à l'aspect du sud avec propriété de Madame veuve Cluzel, de Mercuès; à l'aspect du levant avec propriété de Monsieur Bergues d'Espère; à l'aspect de l'ouest avec la limite des deux communes de Mercuès et d'Espère.

CINQUIEME LOT

Ce lot comprendra : Un article situé au lieu dit « La Gillardouze », commune de Mercuès, en nature de friche, porté à la matrice cadastrale sous les numéros deux cent quatre-vingt-quatre (284), deux cent quatre-vingt-cinq (285), deux cent quatre-vingt-six (286), section B du plan, classe U, pour une contenance approximative de vingt-six ares trente centiares et pour un revenu de quarante-deux centimes.

Un article situé au lieu dit « Beaurégard », même commune, en nature de friche, porté à la matrice cadastrale sous les numéros quatre cent quatre-vingt-deux (482), quatre cent quatre-vingt-trois (483), section B du plan, classe U, d'une contenance de trente-trois ares et d'un revenu de cinquante-trois centimes.

Un article sis au lieu dit « Lacroze », même commune, en nature de friche, porté à la matrice cadastrale sous le numéro six cent

cinquante-deux (652), section B, d'une contenance de quarante et un ares soixante centiares, classe D, et d'un revenu de soixante-six centimes.

Un article sis au lieu dit « St-Jaffre », même commune, en nature de friche, porté à la matrice cadastrale sous les numéros six cent soixante-quatre (664), et six cent soixante-cinq (665), section B, d'une contenance de six ares soixante centiares, classe U, et d'un revenu de dix centimes.

Un article sis au lieu dit « St-Jaffre », même commune, en nature de friche, classe U, porté à la matrice cadastrale sous le numéro six cent soixante-neuf (669), section B, pour une contenance de seize ares soixante-dix centiares, et pour un revenu de vingt-sept centimes.

Un article sis au lieu dit « St-Jaffre », même commune, en nature de friche, classe U, porté à la matrice cadastrale sous les numéros sept cent trente-deux (732), et sept cent trente-trois (733), section B, pour une contenance de vingt ares quatre-vingt-dix centiares, et pour un revenu de trente-trois centimes.

MISES A PRIX

Le premier lot comprenant les biens indivis entre Eulalie Alibert et son frère Jean Alibert, sera mis en vente sur la mise à prix de trois mille francs, 3.000 fr. ci

Le deuxième lot sera mis en vente sur la mise à prix de vingt francs, 20 fr. ci

Le troisième lot sera mis en vente sur la mise à prix de huit cents francs, 800 fr. ci

Le quatrième lot sera mis en vente sur la mise à prix de cinq cents francs, 500 fr. ci

Le cinquième lot sera mis en vente sur la mise à prix de cent cinquante francs, 150 fr. ci

BAISSE DE MISE A PRIX

En vertu du jugement du vingt mai mil neuf cent vingt et un, précité, Monsieur le Président d'audience, commis pour recevoir les enchères, est autorisé à baisser indéfiniment les mises à prix, faute d'enchères sur celles ci-dessus fixées.

PAIEMENT DES FRAIS

Tous les frais pour parvenir à la vente, tant ceux de nomination de curateur, que ceux de partage et de licitation, seront payés entre les mains de Maître François SÉGUY, avoué poursuivant, par les adjudicataires, dans les dix jours de la vente, en moins et en diminution de leur prix d'adjudication.

Pour extrait certifié conforme : L'avoué poursuivant, F. SÉGUY.

Enregistré à Cahors le juin mil neuf cent vingt et un, folio case Reçu Le Receveur, Signé : PONCHARRAU.

Pour tous renseignements relatifs à la présente vente s'adresser à : 1^o Maître F. SÉGUY, avoué à Cahors, rue St-Pierre, poursuivant la licitation ; 2^o Maître P. DESPRATS, avoué co-litigant ; 3^o Maître F. SÉGUY, avoué co-litigant ;

lesquels, comme tous les autres avoués près le Tribunal civil de Cahors, pourront être chargés d'enchérir.

VENTE SUR LICITATION

En trois lots, les Étrangers admis

D'IMMEUBLES SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE SENAILLAC, CANTON DE LAUZÈS (Lot)

Et dépendant de la succession de feu Françoise PEYRICHOU quand vivait propriétaire à Sénaillac, canton de Lauzès (Lot)

L'Adjudication aura lieu le **QUINZE JUILLET MIL NEUF CENT VINGT ET UN** à **DEUX HEURES DU SOIR**, par devant Monsieur le Président d'audience du Tribunal de Première Instance de Cahors, en l'audience des criées au Palais de Justice de la dite Ville.

On fait savoir à qui il appartiendra :

Qu'en vertu et en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Première Instance de Cahors, en date du vingt mai mil neuf cent vingt et un, enregistré et signifié à avoué, le partage de la succession de feu Françoise PEYRICHOU, quand vivait célibataire majeure, propriétaire à Sénaillac, où elle est décédée le cinq juillet mil neuf cent vingt et un, préalablement au dit partage, la licitation des immeubles en dépendant ont été ordonnés ;

Et qu'aux requête, poursuites et diligences de :

Dame Marie VINNAC, sans profession, épouse assistée et autorisée de Monsieur Eugène LENTIL-LAC, propriétaire, demeurant à Lamadeleine, près Cahors, poursuivant, avec réserve faite d'accepter sous bénéfice d'inventaire la dite succession en tout état de cause, ayant pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors, Maître François SÉGUY, licencié en droit, avoué, avec élection de domicile en son étude dite ville, rue St-Pierre;

d'une part.

En présence ou eux dûment appelés de :

1^o Monsieur Jean GALARET, négociant-propriétaire demeurant à Sénaillac, co-litigant, ayant pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors, Maître HUARD,

avoué dite ville, Boulevard Gambetta;

2^o Monsieur Jules PEYRICHOU, propriétaire, demeurant à Pinsac (Lot);

Dame Jeanne PEYRICHOU, épouse assistée et autorisée d'Isidore PONS, propriétaire à Labastidette, près Gourdon;

Monsieur VINNAC, propriétaire à Payrac (Lot);

autres co-litigants, ayant pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors, Maître François SÉGUY, licencié en droit, avoué dite ville;

encore d'autre part.

3^o Monsieur François PEYRICHOU, autrefois employé aux chemins de fer à Montauban, sans profession actuellement connue, défaillant;

Reserves faites par tous les défendeurs comparant d'accepter sous bénéfice d'inventaire, la dite succession en tout état de cause.

Il sera procédé le **VENDREDI QUINZE JUILLET MIL NEUF CENT VINGT ET UN**, à **DEUX HEURES DU SOIR**, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, par-devant Monsieur le Président d'audience, commis à cet effet, par le jugement précité, à la vente sur licitation, EN TROIS LOTS, les étrangers admis, des immeubles ci-après désignés, et dépendant de la succession de feu Françoise PEYRICHOU, quand vivait célibataire majeure, propriétaire à Sénaillac, où elle est décédée le cinq juillet mil neuf cent vingt et un.

Un cahier des charges contenant les clauses et conditions de la présente licitation, a été dressé par les soins de Maître SÉGUY, avoué poursuivant, et déposé au Greffe du Tribunal civil, où toutes personnes peuvent en prendre connaissance sans frais.

DÉSIGNATION

DES

immeubles à vendre

TELLE QU'ELLE RÉSULTE DU CAHIER DES CHARGES

BIENS situés sur la commune de Sénaillac

PREMIER LOT

Ce lot comprendra : Des immeubles portés à la matrice cadastrale au nom d'Augustine PEYRICHOU, dont Françoise PEYRICHOU a hérité : Une maison neuve sise en plein bourg de Sénaillac ; Elle est bâtie en pierres et couverte en tuiles, et ne comporte qu'un étage surélevé de neuf marches. Elle comprend quatre pièces, une vaste cuisine, une petite salle à manger, et deux chambres à coucher ; Il existe en outre à l'aspect du

nord une autre pièce mais indépendante.

Au-dessus de l'étage s'étend un grenier.

On accède à cet immeuble par un portail en fer et deux portes en fer reliées au portail par une grille, le tout donne sur un escalier en pierre aboutissant à une vaste terrasse desservant deux pièces et la cuisine. Sur cette terrasse, à l'aspect de l'ouest, on remarque une citerne avec eau potable, et au fond de la terrasse des water-closets en bon état et bien fermés. Cette maison paraît et doit être comprise à la matrice cadastrale de la commune de Sénaillac sous les numéros cent trente-trois (133), cent trente-quatre (134), cent trente-cinq (135), section C du plan, pour une superficie de un are quatre-vingt centiares.

Cette maison confronte à l'aspect du nord à maison de Madame veuve Dablanc; à l'aspect du sud à chemin; à l'aspect de l'ouest à voie publique; à l'aspect de l'est à chemin.

DEUXIEME LOT

Ce lot comprendra : Un petit article de terre porté à la matrice cadastrale au lieu dit « Le Brouel », sous le numéro cinquante-quatre partie (54 p), section C du plan de Sénaillac, pour une contenance de quatre ares dix centiares, classe première, et pour un revenu impossible de deux francs quatre-vingt-cinq centimes.

Cet article confronte à l'aspect du nord à propriété de Monsieur Edouard Vignié; à l'aspect du sud à chemin; à l'aspect de l'est à propriété de Madame veuve Richard; à l'aspect de l'ouest à propriété de Monsieur Bramarigues.

TROISIEME LOT

Ce lot comprendra : Divers immeubles portés à la matrice cadastrale au nom de Françoise PEYRICHOU, et qui lui étaient propres.

1^o Une maison avec son sol, sise au lieu dit « Glancines », commune de Sénaillac.

Elle est bâtie en pierres et couverte en tuiles, et ne comporte qu'une seule pièce avec petit gâletas au-dessus, et une petite étable. Elle est portée à la matrice cadastrale sous les numéros cent quatre-vingt-douze (192) et autre cent quatre-vingt-trois (193), pour une contenance de trois ares cinquante centiares.

2^o Derrière la maison et attendant, il existe un tout petit jardin, d'une contenance de un are dix centiares, et porté à la matrice cadastrale sous le numéro cent quatre-vingt-treize (193).

3^o Enfin un petit enclos attendant, porté sous le numéro cent quatre-vingt-quinze partie (195 p). Ces immeubles d'un seul tenant confrontent : à l'aspect du nord à chemin public; à l'aspect du sud à propriété de Monsieur Bramarigues, ainsi qu'à l'aspect de l'ouest; et à l'aspect de l'est à propriété de Madame veuve Andrieu.

MISES A PRIX

Le premier lot sera mis en vente sur la mise à prix de deux mille francs, 2.000 fr. ci

Le deuxième lot sera mis en vente sur la mise à prix de dix francs, 10 fr. ci

Le troisième lot sera mis en vente sur la mise à prix de cinq cents francs, 500 fr. ci

BAISSE DE MISE A PRIX

En exécution du jugement du vingt mai mil neuf cent vingt et un, précité, Monsieur le Président d'audience, commis pour recevoir les enchères, sera autorisé à baisser indéfiniment les mises à prix, faute d'enchères sur celles ci-dessus fixées.

PAIEMENT DES FRAIS

Tous les frais pour parvenir à la présente licitation, y compris les frais de partage seront payés, entre les mains de Maître François SÉGUY, avoué poursuivant, dans

les dix jours de l'adjudication, par les adjudicataires, en moins et en diminution de leur prix d'adjudication.

Pour extrait certifié conforme : L'avoué poursuivant, François SÉGUY.

Enregistré à Cahors, le juin mil neuf cent vingt et un, folio case Reçu Le Receveur, Signé : PONCHARRAU.

Pour tous renseignements relatifs à la présente vente s'adresser à : 1^o Maître SÉGUY François, avoué à Cahors, rue Saint-Pierre, poursuivant la licitation ; 2^o Maître HUARD Pierre, avoué co-litigant ; 3^o Maître SÉGUY François avoué co-litigant;

lesquels, comme tous les autres avoués près le Tribunal civil de Cahors, pourront être chargés d'enchérir.